

BAGUER

Morvan

Bulletin d'informations communales

Directeur de la publication Olivier Bourdais

Imprimerie Doloise - 02 99 48 13 21



Centenaire du Monument aux Morts

N°65
DÉCEMBRE
2021

Meilleurs vœux
2022

Mémento

MAIRIE

1, rue du Commandant Lecossois
02.99.48.09.01
mairie.baguermorvan@wanadoo.fr
www.baguer-morvan.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et jeudi :08h30 - 12h15
Mardi et vendredi :08h30 - 12h15
..... et 14h00 - 17h00
1^{er} samedi du mois : 09h00 - 12h00

Pendant les vacances scolaires ouverture
les matins de 08h30 à 12h15
En Juillet et Août Fermeture le samedi
matin.

CCAS / SAAD

**Permanence CCAS/SAAD,
Mme Menuet Laurène, Coordinatrice**

Horaires d'ouverture

Mardi et vendredi : 09h00 - 12h00
..... et 14h00 - 16h00

Et sur rendez-vous 02.99.89.25.88
coordinatrice.saadbm@gmail.com

1 bis rue du Commandant Lecossois

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

3, Place de l'Eglise
02.23.15.74.54
bibliotheque.baguermorvan@orange.fr

Horaires (hors vacances scolaires)

Lundi :16h30 - 18h30
Mercredi et samedi :10h00 - 12h00

DECHETERIE

La Janaie, route de Pontorson
Carte d'accès gratuite obligatoire,
formulaire disponible en mairie

Lundi, mardi et vendredi : ... 14h00 - 17h00
..... (horaires d'été 18h00)
Mercredi et samedi :09h00 - 12h00 et
..... 14h00 - 17h00 (horaires d'été 18h00)

RAMASSAGE DES POUBELLES

Ordures ménagères

Dans le bourg : mardi
En campagne dans les conteneurs : mardi

Tri sélectif

Bourg et campagne : jeudi

NUMÉROS D'URGENCE

SAMU : 15
POMPIERS : 18
POLICE / GENDARMERIE : 17
GENDARMERIE DE DOL : 02 99 48 02 40
VIOLENCES AUX FEMMES : 3919



Sommaire

La vie municipale

Le mot du maire	3
Site internet - minorité	4
Commissions communales	5
CCAS - Village d'Or	6-9

La vie communale

Les écoles	10-12
Bibliothèque	12
Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve	13
Les aménagements	14-16
Événements	17-19

L'état Civil

20-23

Budget

24-25

Urbanisme

26-27

La vie associative

Sportives	28-31
Divers	32-35

Informations partenaires

Pays de Saint-Malo - SAGE	36
Communauté de communes	37-42

Informations pratiques communales

43



Chères baguerroises,
Chers baguerrois,

La crise sanitaire et ses conséquences nous empêchent encore de profiter pleinement de la vie. Malheureusement, force est de constater que cette situation n'est pas terminée. Seuls la vaccination et le respect des gestes barrières

devraient permettre d'atteindre l'immunité collective que l'on espère en 2022.

Ces deux dernières années, nous avons été toutes et tous mis à l'épreuve. C'est ensemble que nous avons fait notre possible pour franchir cet obstacle. Malgré toutes les contraintes engendrées par cette situation de pandémie, beaucoup d'activités associatives, sportives et culturelles ont pu reprendre. Plusieurs rendez-vous ont ainsi pu être honorés comme celui du 11 novembre dernier, l'occasion de commémorer le centenaire de notre monument aux morts.

Dans ce contexte si particulier, je pense aux enfants de nos écoles qui doivent porter le masque. Ils sont privés des bases essentielles de l'apprentissage du langage et des marques d'émotion car ils ne voient ni les expressions du visage ni le mouvement des lèvres des adultes. Néanmoins, en 2021, nos enfants ont pu aller sur les bancs de l'école, ce qui, pour nous tous, est déjà une grande satisfaction.

A la rentrée scolaire de septembre dernier, un animateur sportif a été mis à la disposition des deux écoles par la municipalité. Celui-ci est en étroite collaboration avec les enseignants. Le sport rassemble les enfants autour d'un projet commun et leur permet de partager des moments de jeux collectifs.

Les projets municipaux ont continué d'avancer. Vous avez pu constater la mise en place d'un cheminement piétonnier sur le parking de l'école publique pour la sécurité des enfants ainsi que la construction d'un kiosque au cimetière. Par ailleurs, des terrains ont commencé à être aménagés dans certains hameaux pour poser des bâches qui alimenteront en eau les moyens de lutte contre les incendies. Enfin, la deuxième phase de l'installation de la fibre optique sur la commune a débuté, ce qui permettra à chacun de bénéficier du Très Haut Débit.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce nouveau numéro dans lequel les différentes associations de notre commune illustrent la reprise de leurs activités. Je vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux qui se déroulera à la salle du Grand Verger le samedi 8 janvier 2022 à 11h si les conditions sanitaires le permettent. Ce sera l'opportunité pour moi d'échanger avec vous.

En mon nom propre, au nom du conseil municipal et du personnel communal, je vous souhaite tous mes meilleurs vœux pour cette année 2022.

Olivier BOURDAÏS



Mairie
Baguer-Morvan

ÉCRIRE À VOS ÉLUS

Les élus sont à votre écoute pour échanger

Monsieur le Maire, Mairie de Baguer-Morvan, 1 rue du Commandant Lecossois

mairie.baguermorvan@wanadoo.fr

Nom / Prénom :

Tél. :

Mail :

Site internet

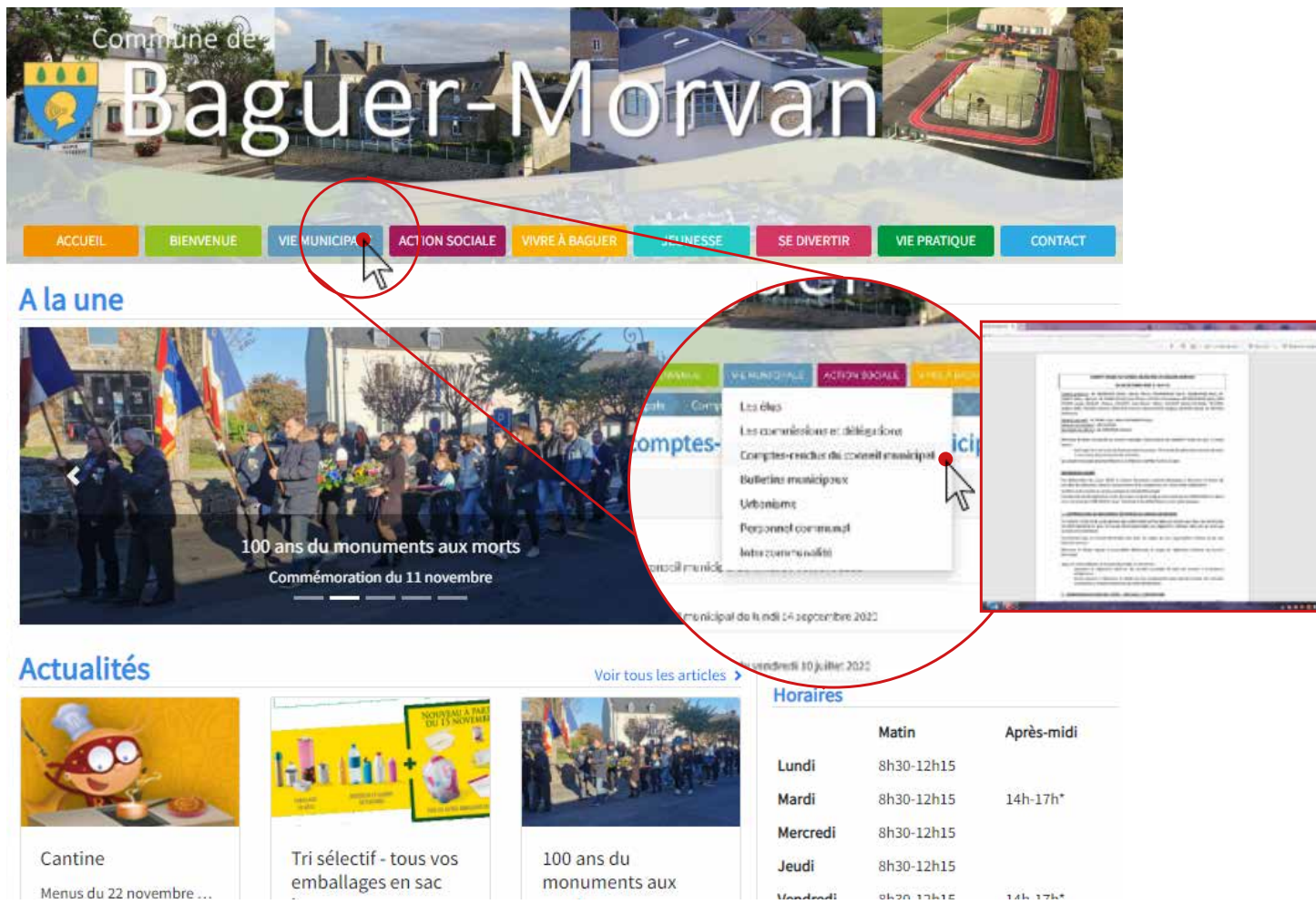
Le site internet « www.baguer-morvan.fr » offre une multitude d'informations sur la vie municipale, l'action sociale, les divertissements, les renseignements pratiques...

Il est mis à jour régulièrement par la mairie dès qu'une association, un organisme lui communique un article à faire paraître.

N'hésitez pas à le consulter

Pour rappel :

Tous les comptes-rendus des délibérations du Conseil Municipal de l'année en cours et des années antérieures y sont accessibles sur l'onglet **Vie Municipale** puis **comptes-rendus du Conseil Municipal**. Les personnes n'ayant pas internet et désirant consulter les délibérations peuvent le faire sur le panneau d'affichage à l'extérieur de la mairie ou les consulter en mairie.



Expression de la minorité

Représentativité et présence

Quoi de mieux qu'un élu qui vous représente ? Alors que j'ai été présent à toutes les réunions depuis le début du mandat, plusieurs élus issus de la liste de Monsieur le Maire, ont un taux de présence de... moins de 70 % pour les 13 premières réunions effectuées depuis l'élection.

Comment cela se passe ?

J'avais eu l'impression, lors de ma participation aux réunions du conseil municipal de la mandature précédente, que les décisions étaient prises hors du conseil et que, uniquement par obligation, ces dernières étaient approuvées lors des réunions du conseil.

Malheureusement, je constate les mêmes comportements pour cette mandature. Et le même fonctionnement se passe lors des commissions.

J'ai donc posé ces questions :

- Comment peut-on se faire une idée sans avoir reçu, simultanément, les éléments du dossier ?
- Pourquoi n'a-t-on pas la grille de notation individuellement pour donner son avis, poser des questions et apporter sa pierre à l'édifice ?
- Pourquoi les membres d'une commission ne sont pas invités au dépouillement d'un appel d'offre à la commission du même nom pour leur sujet ?

... qui sont restées sans réponse.

Venez, vous verrez.

Les réunions de conseil sont ouvertes au public.

Guillaume Bétend
baguermorvan.collectivement@protonmail.com
 06.30.60.44.07

Commissions communales

Commission d'appel d'offres

Maire	Olivier BOURDAIS
Membres titulaires	Gilles LEBRET, Jean-Pierre COUAPEL, Bernard HAMELIN
Membres suppléants	Nelly QUEMERAIS, Cindy KREMBSER, Marie-Christelle JACQUET

Ecoles

Adjoint référent	Sylvie COMMEREUC
Membres	Maud MARTIN, Virginie PILON

Voirie - Chemins - Sentiers de randonnée

Adjoint référent	Cyril ROME
Membres	Sophie PEUVREL, Vincent PICHON, Jean-Pierre COUAPEL, Thierry MARTEL, Serge POTIER

Bâtiments communaux

Adjoint référent	Nelly QUEMERAIS
Membres	Bernard HAMELIN, Maud MARTIN, Vincent MOUTON, Cindy KREMBSER, Serge POTIER

Assainissement

Adjoint référent	Gilles LEBRET
Membres	Vincent PICHON, Cindy KREMBSER, Jean-Pierre COUAPEL, Serge POTIER, Guillaume BETEND

Urbanisme

Adjoint référent	Nelly QUEMERAIS
Membres	Marie-Christelle JACQUET, Cindy KREMBSER, Vincent MOUTON, Thierry MARTEL, Bernard HAMELIN

Finances

Adjoint référent	Gilles LEBRET
Membres	Marie-Christelle JACQUET, Virginie PILON, Sylvie WERSCHUREN, Bernard HAMELIN, Jean-Pierre COUAPEL

Personnel communal

Adjoint référent	Sylvie COMMEREUC
Membres	Thierry MARTEL, Dominique LEVEQUE, Marie-Christelle JACQUET, Sylvie WERSCHUREN, Sophie PEUVREL

Bulletin municipal - Manifestations et cérémonies

Adjoint référent	Nelly QUEMERAIS
Membres	Dominique LEVEQUE, Thierry MARTEL, Sylvie WERSCHUREN, Maud MARTIN, Sophie PEUVREL

Sports - Jeunesse - Culture

Adjoint référent	Cyril ROME
Membres	Vincent MOUTON, Thierry MARTEL, Vincent PICHON, Maud MARTIN, Sophie PEUVREL

Cimetière - Eglise

Adjoint référent	Cyril ROME
Membres	Bernard HAMELIN, Dominique LEVEQUE, Cindy KREMBSER, Serge POTIER, Marie-Christelle JACQUET

Périscolaire

Adjoint référent	Sylvie COMMEREUC
Membres	Sophie PEUVREL, Maud MARTIN, Vincent MOUTON, Thierry MARTEL, Guillaume BETEND

Informatique - Site internet

Adjoint référent	Gilles LEBRET
Membres	Cindy KREMBSER, Virginie PILON, Marie-Christelle JACQUET, Sylvie WERSCHUREN, Guillaume BETEND

Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)

Délégué communal	Olivier BOURDAIS
------------------	------------------

SIVU pour la construction et la gestion du centre de secours de Dol

Délégué titulaire	Cyril ROME
Délégué suppléant	Bernard HAMELIN

Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE des Bassins Côtiers (SBC) de la région de Dol-de-Bretagne

Représentant communal	Gilles LEBRET
-----------------------	---------------

Correspondants

Correspondant défense	Nelly QUEMERAIS
Correspondant sécurité routière	Thierry MARTEL

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel

Délégués communautaires	Olivier BOURDAIS, Sylvie COMMEREUC, Gilles LEBRET
Représentants SBC Dol	Titulaire : Gilles LEBRET Suppléant : Jean-Pierre COUAPEL
Représentants Eaux de Beaufort	Titulaire : Vincent PICHON
Référent frelon asiatique	Bernard HAMELIN
Référent Bocage	Cyril ROME

Service Aide et Accompagnement à Domicile

Bénéficier d'une aide à la personne à domicile, c'est pouvoir vivre chez soi, dignement avec ses souvenirs, conserver son autonomie le plus longtemps possible. C'est profiter d'un certain confort et recevoir une aide personnalisée **grâce à un personnel compétent et dévoué.**



De gauche à droite : **Valérie ELARD, Gaëlle GUEGUEN, Pamela ARNAL, Patricia BELHOTE, Aurélie ELARD, Joceline LEMENANT, Mélina MORELET, Laëtitia MANDALLAZ et Laurène MENUET**

L'aide à domicile n'est pas une activité ordinaire. La dimension humaine y est toute particulière et nécessite des aptitudes spécifiques. L'intervenant doit savoir établir un lien de confiance, il doit agir avec tact à chaque approche et doit également redonner le sourire en apportant de la bonne humeur. Il faut aussi avoir une polyvalence dans la réalisation du travail, une bonne organisation pour déterminer l'ordre de priorité des différentes tâches. Une grande disponibilité, une empathie naturelle et de l'attention pour pouvoir détecter le besoin ou le mal-être de la personne aidée.

Un grand Merci à toute l'Equipe



Aide administrative
Informe
Ecoute
Orienté

Accompagnement social
Lutte contre l'exclusion
Aide et Accompagnement
(aux personnes âgées, aux enfants,
aux personnes handicapées, aux
familles en difficulté)

A savoir, le fonctionnement du service est autorisé par les services du Département pour intervenir auprès d'une population considérée comme fragile :

- familles en difficulté ou en situation d'exclusion,
- personnes en situation de handicap,
- personnes âgées ayant besoin d'aide à l'autonomie.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile doit remplir des obligations réglementaires strictes.

Les tarifs sont encadrés. En fonction de leurs revenus, les personnes qui bénéficient d'heures d'aide à domicile grâce à l'APA font appel au service et peuvent avoir un reste à charge.

Différentes aides sont possibles pour soutenir le financement des interventions d'aide à domicile, sous réserve de remplir les différents critères d'éligibilité :

- l'APA (allocation personnalisée d'autonomie),
- les aides fiscales,
- les aides des caisses de retraite,
- les aides des complémentaires santé.

« Ensemble, bien dans son âge, bien dans son territoire »

C'est le thème de la Semaine Bleue pour son **70ème Anniversaire**, qui s'est déroulée la semaine **du 4 au 10 Octobre 2021**.

Durant cette période, des animations ont donc été proposées aux personnes de 60 ans et plus. **Une soixantaine de personnes ont pu ainsi découvrir :**

Une séance de Yoga du Rire avec Malika

Un thé dansant animé par Joël, du club des aînés ruraux.



La danse bretonne encadrée par l'association Baye Danses Trad



Une visite commentée de la cathédrale et de sa salle de trésor, animée par Mr Amiot de l'association ARCAD



Sensibilisation sur la prévention routière



Un après-midi de marche de 4kms entre Beauvoir et le barrage du Mont St Michel

Toutes ces journées **ont permis des échanges, de belles rencontres, dans un climat convivial et chaleureux**. Après cette période de crise sanitaire, il était bon que les personnes puissent se retrouver lors de ces moments **dans la bonne humeur**.

Pour la clôture de cette semaine bleue, une séance de Prévention Routière a été animée par l'adjudant Pawlik, de la gendarmerie de Dol de Bretagne, en partenariat avec la MSA et le CLIC-AGECLIC. Nous les

remercions d'avoir retenu notre projet. Cela a permis aux uns et aux autres une remise à niveau de leurs propres compétences, ce qui ne fait aucun mal, bien au contraire....

Nous remercions la disponibilité de tous les intervenants de ces ateliers qui ont permis le bon déroulement de cette semaine bleue.

Semaine à renouveler, nous sommes preneurs d'idées d'animations, d'ateliers... **A bon entendeur !!!**

Centre de Vaccination :

Début d'année 2021, à l'annonce gouvernementale, il a fallu organiser la prise de rendez-vous par internet pour la vaccination COVID 19 des personnes de 75 ans et plus, une organisation au sein du CCAS s'est donc déployée.

130 usagers ont été aidés par le service pour la prise de rendez-vous vaccinale de 1ère et 2ème injection du 2/03 au 17/09/2021, la gestion téléphonique a connu une forte affluence au printemps lors de l'ouverture du centre de Vaccination de Dol de Bretagne. Merci à Isabelle, Laurène et le renfort d'une stagiaire Ileana pour cette gestion.

Un transport solidaire avec le minibus du CCAS, conduit par Bernadette, aidée de Mme Gaillard, bénévole (merci à elles) a été programmé pour conduire les personnes les plus vulnérables ou sans moyen de transport vers le centre de vaccination de Dol.

Une **étroite collaboration** avec les équipes du centre de Vaccination de Dol a fait que cette étape de 1ère et 2ème injection du vaccin Covid 19 se déroule au mieux sur notre territoire. Nous tenons à remercier l'équipe du Dr Bordier,



Mr Dolbois, référent du centre, ainsi que toutes les équipes de professionnels et de bénévoles.

Depuis le 27 novembre 2021, le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus. Il doit être administré 5 mois après la dernière injection de vaccin.

A compter du 15 janvier 2022, toutes les personnes âgées de 18 ans et plus devront avoir reçu une dose de rappel au maximum 7 mois après leur dernière injection pour bénéficier d'un passe sanitaire valide.

Les personnes qui font leur rappel disposeront d'un **nouveau QR Code qui sera valide 7 jours après l'injection**. Les personnes qui font leur rappel dans les délais, soit dans les 4 semaines suivant leur éligibilité, le QR code généré au moment de leur précédente vaccination restera actif pendant 7 jours de façon à ce qu'elles puissent disposer d'un passe sanitaire valide.

N'hésitez pas à contacter le CCAS pour tout questionnaire. 02.99.89.25.88
coordinatricesaadbm@gmail.com



Colis de Noël

La distribution de 130 colis s'est effectuée dans une ambiance de Noël, avec chocolats et chants de Noël, dans la salle annexe de la mairie. Après cette période sanitaire, un peu de gaieté a fait du bien à tous.

Au vu du contexte, le Conseil d'Administration du CCAS a décidé de renouveler l'opération pour cette année, les personnes de 75 ans et plus, viendront donc retirer leur colis de Noël avec la même organisation **le Jeudi 16 Décembre 2021**.



Distribution des Colis - JOYEUSES FÊTES DE NOËL

Quand arrive l'année nouvelle, il faut savoir ouvrir son cœur afin d'y laisser entrer le Bonheur.

Que 2022 soit une année faite de joie et de bonheur pour tous.

La Vice-Présidente du CCAS

CCAS - SAAD



Baquer-Morvan

Centre Communal d'Action Sociale
Service d'Aide et d'Accompagnement
à Domicile



Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

Le Village d'OR

Cette année 2021 qui s'achève fut une année particulièrement fragile en raison des conditions sanitaires. Le partage, la convivialité, les rires, le respect, des valeurs qui vont continuer de nous accompagner tout au long de l'année. Bonne et heureuse année 2022 à tous.

Diverses activités ont eu lieu durant l'année :



Inauguration de l'aire de compostage



Marché de Combourg



Sortie à Port-Mer



Soirée dégustation, le tout mijoté dans la bonne humeur



Après-midi accordéon diatonique en compagnie d'Emile et Evelyne



Echanges et jeux de société avec les seniors de la villa triskel de Pleine-fougères



Après-midi cuisine : soupe de citrouille et tarte aux pommes



L'animatrice Village D'Or : Bernadette JUHEL

Départ en retraite de Clotilde RÉHAULT

Nous nous sommes réunis **vendredi 26 Novembre** pour fêter le départ en retraite de **Clotilde RÉHAULT, Agent de Collectivité, rentrée sous le mandat de Jean-Paul ÉRARD en 2012.** Elle a su s'adapter durant ses 9 années au sein de la Commune à différentes tâches avec professionnalisme. Notamment quand il a fallu déménager la cantine des deux écoles à la salle du Grand Verger à cause de la crise sanitaire. Elle est toujours restée vigilante sur la qualité et la quantité de nourriture pour les enfants. Après ce beau parcours professionnel, **Clotilde a bien mérité une retraite que nous lui souhaitons la plus longue et heureuse possible auprès des siens.**



Ecole Publique Vincent Van Gogh

Le conte est bon...

A l'école Vincent Van Gogh, on conte et on raconte en français et même dans des langues étrangères grâce au concours des parents d'élèves.

En effet, cette année, les élèves travaillent sur les contes traditionnels afin qu'ils restent comme ils l'ont toujours été, partie prenante de notre patrimoine et qu'ils continuent d'être transmis de génération en génération. **Nous « semons » comme le Petit Poucet semait des petits cailloux !**

Après des mois de confinement, de suppression d'activités périscolaires, il fallait impérativement remettre nos élèves à l'activité physique. La municipalité nous y aide beaucoup en nous offrant les services d'un éducateur sportif, Samuel Tessier, avec qui nous avons élaboré une programmation permettant de lier activités sportives de qualité et respect du protocole sanitaire. Le vélo a toujours une place importante dans notre école. Tous les élèves, de la Grande Section au CM2, font une semaine de stage vélo

chaque année. Les CM l'ont effectuée au mois de septembre afin de pouvoir faire des sorties scolaires à vélo tout au long de l'année. Aux beaux jours, ce sera le tour des autres élèves. En 2021, il nous paraît important que chaque citoyen puisse se déplacer sans polluer afin de prendre soin de notre planète. Et nous espérons bien, comme l'année passée, gagner à nouveau le concours de « l'écolier cycliste ». Enfin, alliant activité sportive et artistique, une danseuse professionnelle interviendra au deuxième trimestre pour permettre à nos élèves d'être à l'aise dans leur corps et d'enrichir leur univers culturel. Ce projet danse sera intégré au projet musique pour lequel nous bénéficions de l'aide de musiciens du SIM de Tinténiac.

Si le protocole sanitaire le permet, d'autres sorties seront programmées dans le cadre du Territoire Éducatif Rural (TER). Une autre grande action de cette année consiste à offrir à nos élèves la possibilité de découvrir les différents petits déjeuners du monde et surtout l'importance de celui-ci pour travailler au mieux en classe.

Nous enrichirons aussi leur parcours artistique en nous rendant à des expositions. Par exemple, la galerie du lycée Alphonse Pelé pour les plus jeunes et le musée des Beaux-Arts de Rennes pour les plus grands. Nous assisterons enfin à des spectacles. A la salle des loisirs (spectacle de contes avec les loups des Baladins de la Vallée d'Argent) et à l'Odyssée de Dol de Bretagne (2 spectacles de contes musicaux).

Mais nous n'oublions jamais les fondamentaux de l'école primaire. Tout notre travail en classe vise à rendre les élèves acteurs de leurs apprentissages. Notre tâche est optimisée par le matériel informatique dont nous a doté la Mairie.

Tous ces projets donneront lieu à diverses manifestations auxquelles nous vous accueillerons avec grand plaisir. Dans cette attente, nous vous souhaitons une très bonne année 2022.

Prenez soin de vous.

L'équipe enseignante de l'Ecole Primaire Publique Vincent Van Gogh.



L'équipe	
CM1-CM2	Sandrine Gézéquel
CE2-CM1	Martin Chemin
CE1-CE2	Karine Duprey
CP-CE1	Lucie Landais
MS	Marie Prigent
TPS-PS-GS et direction	Marie-Claudine Poitou
Contact	
Tel élémentaire	02 99 48 16 94
Tel maternelle	02 99 80 95 16
Mail	ecole.0350114J@ac-rennes.fr

Les P'tits Bouts

Association de l'Ecole Publique Vincent Van Gogh

L'association des parents d'élèves de l'école publique Vincent Van Gogh a élu son nouveau bureau et accueilli ses nouveaux membres lors de l'assemblée exceptionnelle du 8 octobre 2021.

Co-Présidents SERMET Alain et RASTEL Fabrice, secrétaire RICHARD Alexia et trésorière ALONSO Amandine.

Membres : Lucie, Eric, Carole, Anne-Sophie, Daniella, Roxanne et Philippe.

Bienvenue à **Sophie, Laetitia, Cécile et Igor.**

Nous remercions également Pauline pour toutes ces années d'implications.

Après une année perturbée par les conditions sanitaires, l'association envisage de reprendre ses manifestations et pourquoi pas apporter de la nouveauté ? Tant que la situation le permet !

Au programme pour cette année 2021-2022 : une vente de chocolat (pour décembre), la traditionnelle Braderie Puériculture (Novembre), une Fête de Noël en collaboration avec l'équipe enseignante (spectacle des enfants et vente de leur production réalisée en classe), une vente de plants bio au printemps et une éventuelle fête de l'école en juin.



Nouveau projet évoqué : une vente de saucissons.

Nous espérons mener à bien ces actions pour le bien-être de nos enfants à l'école, apporter notre aide pour les sorties scolaires, les projets éducatifs. Les enfants ont besoin de nous !!



Ecole Privée Saint Thomas de Villeneuve



Les enseignants de l'école :

Janick Lemaitre, Léïla Boisaubert, Sylvie Durocher (chef d'établissement), Caroline Morin, Marie-Claire Davy, Catherine Hervé, Virginie Tardivel, Claire Montassier, Luc Couapel, Chantal Glénot (Asem)

Chers baguerrois et baguerroises,

En cette fin d'année 2021, les écoles St Thomas de Villeneuve et Sacré-Cœur qui composent notre regroupement pédagogique sont déjà riches de projets, réalisés ou à venir.

Nos 7 classes accueillent un nombre d'élèves stable. A Roz-Landrieux, nous accueillons les élèves de la TPS au CE1. A Baguer-Morvan, nous accueillons les élèves de la TPS à la GS, puis du CE1 au CM2. Les élèves qui sont scolarisés sur l'autre site du RPI prennent la navette matin et soir, accompagnés de Lili et de Béatrice, Asem de l'école.

Cette année, les métiers sont à l'honneur ! Plusieurs parents sont déjà venus à l'école faire découvrir leur profession aux élèves.

Le sport l'est tout autant ainsi que la musique et l'éducation à l'environnement qui sont des apprentissages importants. Comme l'année dernière, les enfants bénéficient de séances de musique avec un professeur diplômé. Ils apprennent ainsi les chants et danses des régions de France, ils découvrent également les instruments et apprennent à les utiliser.

Côté sport, avec Samuel, animateur sportif, l'année a commencé par la découverte du handball. A présent, c'est badminton !



Les élèves de cycle 2, dans le cadre de leur programme de découverte du monde se sont rendus à Dinan où ils ont découvert les secrets des vitraux et des maisons à pans de bois.

Les voyages avec nuitées n'ayant pas pu être réalisés l'année dernière, ils le seront cette année.

Un séjour de 3 jours est programmé en forêt de Brocéliande du 27 au 29 avril 2022 (CP, CE1 et CE2 de Mme Durocher). Les élèves étudieront la faune et la flore de ce

lieu magnifique. Les enfants se régaleront également de contes et de légendes !



Les CE2, CM1 et CM2 de Mmes Lemaitre et Montassier quant à eux partiront deux jours au Puy du Fou les 28 et 29 avril. Une journée sera consacrée à la visite du château de Tiffauges, le célèbre château de Barbe-bleue !



Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année, Sylvie DUROCHER et l'ensemble de l'équipe des écoles St Thomas de Villeneuve & Sacré-Cœur.

Pour suivre le quotidien de nos élèves, consultez notre blog à l'adresse suivante !

<https://ecolestthomasbaguermorvan.toutemonecole.fr/>





APEL

Ecole Saint Thomas de Villeneuve



L'association des Parents d'élèves de l'École St Thomas de Villeneuve a démarré l'année avec une équipe renforcée de nouveaux membres concrétisant de nouvelles actions et projets dans la continuité des équipes précédentes. Les présidentes et le bureau restent inchangés.

Bilan 2021 :

Malgré ce contexte particulier, l'APEL a organisé plusieurs actions :

- Vente de gâteaux avec l'aide des parents d'élèves au sein de l'école
- La photo avec le Père Noël. Il a offert à chaque enfant une boule de Noël avec son prénom (et des chocolats offerts par le Comité des Fêtes). Nous avons également confectionné des créations de Noël selon les âges des enfants .
- Atelier fabrication d'un bonhomme avec du recyclage au moment du carnaval
- Organisation d'une après-midi de jeux le jour de la kermesse sur le temps de l'école.

L'APEL a également contribué à l'achat d'une nouvelle structure sur le site de Roz-Landrieux ainsi qu'à refaire de nouvelles barrières sur le même site.

Voici le nouveau bureau de l'APEL :

Co Présidentes	Priscilla POINTEL et Pascale BETEND
Co Trésorières	Magalie LE HAN et Emeline GUILLIER
Co Secrétaires	Typhaine BERTEL et Aurore LECLANCHER
Les Membres	A. Rivière, S. Douabin, N.Pichon, V. Thébault, R. Gouablin, S. Guérin, N. Moreau, C. Delalande, M. Labbé, M. Ridard, C. Louyer, M. Roussel-Barbier, L. Lemarchand, G. Reusse, M. Garnier, C. Blanchard, A. Smith, L.-A. Guillou, J. Leclancher, L. Guérin, A. Hasard, Y. Gouron, A. Lefeuve, F. Lubert, V. Dufour, Petitpas, A. Vanessa, D. Baux, N. Vignolles

Calendrier de l'année 2021-2022

Au niveau des propositions de nos ventes, comme l'année précédente, l'accent sera mis en priorité sur le commerce local : une imprimerie Doloise pour notre traditionnel calendrier avec nos enfants pris en photo avec pour thème cette année « les métiers », une cave à vin de Dol pour des idées cadeaux de Noël, des sapins avec un pépiniériste local , des chocolats avec le Lycée des Vergers, des confections personnalisées, du cidre et jus de pomme.

- **Le 13 mars** aura lieu notre vide grenier à la salle des sports de Bagger-Morvan si la situation le permet.
- **Le 8 mai**, ce sera le tour du vide grenier en extérieur dans le bourg de Roz-Landrieux.
- **En juin**, l'APEL se joindra aux OGEC de Bagger-Morvan et Roz-Landrieux pour les kermesses des 2 écoles qui clôtureront l'année scolaire.
- **Cette année**, une sortie au Puy du Fou est prévue pour les CE2, CM1, CM2, un voyage à Brocéliande pour les CP/CE1 avec 2 nuitées.

La cour de Bagger-Morvan revêtira également de nouvelles couleurs au sol pour le plaisir de tous les enfants.

Bibliothèque



Nous sommes une équipe de 11 bénévoles qui informatise les nouveaux livres, les couvre et les met à votre disposition. Nous assurons les 3 permanences hebdomadaires de votre bibliothèque située au cœur de Bagger-Morvan. Une inscription gratuite vous permet d'y emprunter livres, CD ou DVD.

Et pour élargir votre choix, un nouveau service vient d'être mis en place par la Communauté de

Communes en partenariat avec la Poste : vous pouvez, depuis votre bibliothèque ou sur le portail numérique du réseau « Lire en B@ie » réserver des documents situés dans les 12 bibliothèques du Territoire et les retirer à Bagger Morvan. Un mail vous prévient quand la réservation est arrivée par la navette postale.

Tout au long de l'année, notre fond s'enrichit par des achats réguliers de romans, BD et documentaires et aussi grâce à nos échanges avec la MDIV (Médiathèque départementale d'Ille et Vilaine). Cela nous permet de mettre à votre disposition des livres audio et plus de livres en gros caractères.

Depuis la rentrée de septembre, c'est avec plaisir que nous accueillons à nouveau les enseignants qui le désirent avec leurs élèves.

N'hésitez pas à venir pour plus d'informations, pour un emprunt ou une simple visite de la bibliothèque.

Toute l'équipe vous souhaite un Joyeux Noël et une bonne année 2022

Rappel des permanences : Lundi – 16h30 – 18h30
Mercredi : 10h – 12h
Samedi : 10h – 12h



la navette postale

Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve

L'Hospitalité Saint-Thomas de Villeneuve propose aux usagers de « vivre en autonomie à la maison »

L'établissement de Baguer-Morvan développe depuis novembre 2020 une expérimentation « d'EHPAD hors les murs », rebaptisée **VIVAM HSTV**, pour « Vivre en Autonomie à la Maison ».

Déployé sur le territoire depuis novembre 2020, ce dispositif innovant, véritable alternative à l'EHPAD, permet à une vingtaine d'usagers de la commune de Baguer-Morvan et de ses environs, de « vivre en autonomie à la maison ». Pour cela, VIVAM HSTV vise à mieux accompagner à domicile des seniors de plus de 60 ans de GIR 1 à 4, qu'il s'agisse de personnes ayant déposé un dossier pour entrer en EHPAD mais pour lesquelles un maintien à domicile est possible, et voulu, ou de seniors vivant à domicile mais dont la dépendance s'est accrue, repérés par nos partenaires du domicile car ce nouveau dispositif est bien un « complément » aux services à domicile. VIVAM HSTV propose :

- Une coordination des acteurs et dispositifs intervenant à domicile : service d'aide à domicile, SSIAD, médecin, infirmier, kinésithérapeute...

Cette coordination repose très souvent sur un aidant, voire sur la personne âgée elle-même. L'objectif est de reproduire ce qui est réalisé au sein des EHPAD par les professionnels encadrants, et de faciliter ainsi le partage d'informations entre les différents acteurs, en abordant la question de la perte d'autonomie dans la globalité du parcours et des besoins de la personne

- L'apport des expertises gériatriques de l'EHPAD au domicile : il s'agit, sous l'impulsion du médecin coordonnateur et avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire qui se déplace au domicile de l'utilisateur (une infirmière de parcours, deux assistantes de soins en gérontologie (ASG), une ergothérapeute, une psychologue, une assistante sociale) de réaliser une évaluation gériatrique, permettant, sur cette base, de proposer une adaptation du logement et une prise en soins dédiée au maintien des capacités cognitives, motrices, sociales de la personne (activités de lecture, jeux de mémoire, aide au déplacement, accompagnement au repas...)

- La sécurisation de la personne âgée à son domicile, par l'installation d'objets connectés adaptés aux besoins de la personne. Ces outils permettent notamment d'alerter en cas de situation inhabituelle (éventuellement signe d'un danger pour la personne) et de déclencher une intervention d'un professionnel de l'EHPAD au domicile de la personne.

Face aux enjeux du vieillissement et aux besoins d'alternatives mis en évidence par la crise de la Covid-19, il apparaît aujourd'hui indispensable d'imaginer de nouveaux dispositifs d'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie. L'enjeu consiste également à prendre en compte l'évolution des attentes de la population, qui souhaite rester le plus longtemps possible au domicile, dans des conditions de sécurité suffisantes. VIVAM HSTV fait l'objet d'une évaluation ainsi que de travaux de recherche développés par L'Hospitalité, en vue de son déploiement.

Pour prendre rendez-vous :
02.57.11.01.37 ou en ligne sur doctolib.fr



Justine
Aide Soignante



Amandine
Aide médico
psychologique



Marie
Aide Soignante



Patricia
Infirmière de
parcours



Pauline
Psychologue



Katell
Ergothérapeute

Départ des sœurs

Sœur Louis-Marie et Mère Supérieure ont quitté l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve après de longues années de service à la maison de retraite.

A l'occasion de leur départ, Monsieur le Maire leur a offert la médaille de la commune et une parure de stylos.



Dents creuses

Après consultation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Saint-Malo qui demande de densifier les centres bourgs en ciblant les dents creuses, la municipalité a retenu des terrains à viabiliser dont elle est propriétaire.

- **Rue des Sports / rue des Lilas** : création de deux parcelles de 512 m²
- **Allée des Rosiers** : création d'une parcelle de 652 m²
- **Rue des Tilleuls 1 782m²** : création de trois parcelles.



Présentation aux riverains

Projets en cours

Un cabinet d'architecture urbaine se penchera en 2022 sur l'aménagement du terrain de 4 568 m² en centre bourg, le parking de l'école publique et la place de l'église. L'objectif étant la réalisation d'un projet d'ensemble. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le courant de l'année 2022.

Voie partagée de la zone artisanale au croisement de la rue des Tilleuls

Cette voie douce piétonne et cyclable cheminera à la place de l'actuel tracé en remplacement de la petite haie.

Matériel informatique

Les ordinateurs de la mairie et de l'école devenus obsolètes, il a été procédé au renouvellement.

Mairie : 2 ordinateurs fixes, 3 clonages pour un montant de 2 798,50 € HT

Ecole publique : 4 ordinateurs fixes, 5 clonages, 6 portables, 1 vidéo projecteur pour un montant de 10 399 € HT subventionné 7 000 € par le ministère de l'éducation nationale.



Voie de contournement Chemin du Héron à la Hirlais

Ce projet a vu le jour suite au souhait de l'Hospitalité Saint Thomas de Villeneuve de créer un parking pour le pôle santé, sur leur terrain.

D'autre part, l'H.S.T.V désire supprimer l'entrée aux voitures par la ruelle le long du mur, côté chemin du Héron et d'en faire une allée piétonne.

La convention avec l'école privée qui donnait accès à leur parking se trouvera ainsi annulée.

La municipalité a jugé opportun la création d'une voie de contournement partant du chemin du Héron entre l'école privée et le Village d'Or, contournant l'H.S.T.V. et arrivant à la Hirlais sur la D.8.

Cela désengorgera le chemin du Héron, facilitera l'accès à l'H.S.T.V, l'accès à l'école et permettra la possibilité de créer des lots à construire le long de l'H.S.T.V. en descendant vers la Hirlais.

Cette nouvelle voie sera doublée d'une voie douce piéton, vélo.

La municipalité va acquérir 32 370 m² à 3,97 € le m² soit 145 000 € HT à la famille Trémorin.

Ce projet à l'étude avec le cabinet ATEC OUEST de Pacé pourrait commencer courant 2022.



La défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Les communes ont l'obligation de se mettre en cohérence avec les instructions préfectorales sur la défense contre l'incendie. En agglomération, une borne incendie doit se situer tous les 200 m. En campagne l'absence de réserve incendie dans un périmètre donné peut bloquer la délivrance d'un permis de construire dans la zone concernée.

La municipalité a donc élaboré un schéma communal de DECI, en collaboration avec le service départemental d'incendie et de secours. Nous devons mettre en place des réserves incendie dans différents points de la commune en fonction de l'habitat. Ces installations de bâches à réserve d'eau s'étaleront sur 4 ans, la commune n'étant pas toujours propriétaire du terrain et tous les coûts d'installations onéreux.

En novembre, nous avons commencé les travaux à la Fontaine au Feu (sur un terrain cédé par la Famille Peltier/Glémot) afin de poser une première réserve incendie et de prévoir un emplacement pour des conteneurs poubelle.

Prochainement une autre réserve incendie à la Ville Richeux et à Ville Arthur dont les terrains sont communaux sera mise en place.



Travaux cimetière

Le portail en fer forgé a été rénové en totalité. Après modifications, il a été sablé, galvanisé et thermolaqué. Le portillon a été élargi et la barre au niveau du sol supprimée afin de faciliter la circulation à pied ou en fauteuil.

Coût des travaux 3 380 € HT.

Un kiosque de 36 m² à ossature bois, toiture ardoises et habillage verre et acier sur un côté sera très apprécié par temps de pluie ou de forte chaleur. Il est principalement destiné aux recueils des familles des défunts ainsi qu'aux cérémonies laïques.

Les travaux de 29 386,50 € HT ont été subventionnés à 40 % par l'état soit 11 754,60 €



Travaux école publique

Afin de sécuriser les entrées de l'école publique, deux nouveaux portails ont été placés par l'entreprise ESM.

Côté parking : le grand portail en alu, ajouré de quadrillage, est doté d'une gâche électrique et d'un dispositif visiophone pour ouverture à distance.

Côté route : le portillon avec serrure est en tôle découpée au laser avec des figures se rapportant à l'école.

Coût des travaux : 7 734 € HT, subventionné à hauteur de 3 800 € par l'état.

D'autre part, un cheminement piéton délimité par des barrières en métal a été installé le long de l'école publique sur le parking afin de sécuriser les enfants et les nombreux piétons.



Travaux église

L'entreprise Pestel a procédé au remplacement d'ardoises défectives avec une nacelle pour un coût de 1 400 € HT.



Mission d'études préalables à des travaux de restauration de l'église Saint-Pierre Saint-Paul :

Suite à quelques décolllements de plâtre, la municipalité a diligenté le cabinet d'architecture Catherine Proux de Rennes pour un diagnostic complet de l'église. Celui-ci permettra d'anticiper les travaux à prévoir par tranche et ce en fonction de leur caractère d'urgence.

Coût du diagnostic : 14 401 € HT subventionné à hauteur de 36% soit 5 184,36 € par le département.



Matériel technique

Reprise de l'ancien tracteur pour une valeur de 11 000 €



Achat d'un nouveau tracteur de marque John Deere au fournisseur Hiliade de Dol de Bretagne.

Ce modèle de 100 cv, équipé avec chargeur et benne multi-services, aura son utilité lors des campagnes de fauchage, d'élagage et rendra de nombreux services au service technique.

Coût du matériel 88 582,83 € HT

Achat en mutualisation d'une désherbeuse thermique

Face à la problématique de la propreté des bourgs (désherbage des rues, des trottoirs et des cimetières) 6 communes de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel se sont regroupées pour acheter une machine de type désherbeuse thermique de la marque Oeliatech. 5 Communes l'ont achetées à 15 % dont Bagger-Morvan et une commune à 10 %.

Travaux voirie

* Travaux d'investissement de voirie en enrobé aux lieux-dits : la Dibois 750 ml, la Sageais 60 ml, route des Rochers 200 ml, parking rue Chateaubriand 50 m2. Ces travaux d'un coût de 35 509,40 € HT ont été réalisés par l'entreprise Colas.

* Travaux d'entretien en point à temps (PATA) afin de boucher les nids de poule et prolonger la durée de vie de la voirie et ce dans une très grande partie des routes de campagne de la commune (Les Cours Paris, La Beuglais...)
Ces travaux d'un coût de 10 050 € HT ont été réalisés par l'entreprise Potin.

* Les allées du Village d'Or ont été enrobées pour un coût de 7 930 € HT par l'entreprise Colas,

* Des travaux d'entretien, de curage sont réalisés tous les ans pour assainir les routes et chemins : La Ville Oriale, La Ville Guérin, la Dibois, Route du Bignon, Route des Rochers, la Sageais, les Sageais, les Vieilles Cours, Maldent



Ce matériel est donc affecté proportionnellement 2 jours toutes les 5 semaines à la Commune.

Coût de la machine 30 450 € HT soit 4 567,50 € de coût de revient pour Bagger-Morvan.



Argent de poche

Le dispositif argent de poche a été reconduit en 2021.

Cet été, 5 jeunes de 17 ans ont participé à différentes tâches : entretien de bâtiment, du cimetière, peinture, désherbage ... Ils étaient encadrés par les agents techniques communaux.

Hannah, Clara, Tomaz, Ewan et Morgan ont travaillé une semaine ou deux pendant les vacances d'été et pendant les vacances de la Toussaint pour ceux qui le souhaitent.



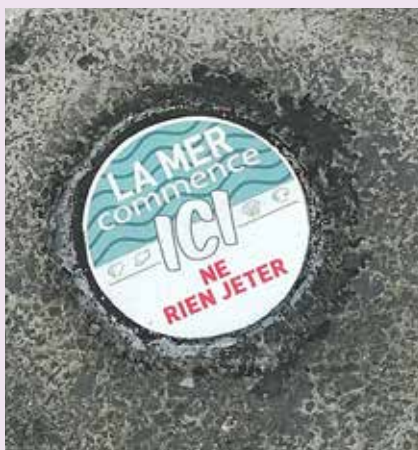
Halloween mairie

Les enfants de l'accueil loisirs lors de la distribution de friandises devant la mairie.



« La mer commence ici ne rien jeter »

Campagne de sensibilisation avec 6 plaques posées près des grilles d'évacuation des eaux de pluies dans le bourg. « tout ce qu'on jette par terre finit dans la mer »



Equipements sportifs :



Section basket-ball :

fournitures de 2 buts de basket-ball compétition et de 4 buts de basket-ball réglables le tout pour un montant de 6 203,76 € HT.

Section foot :

fourniture d'une paire de buts rabattables avec fourreaux et filets pour un montant de 2 135,88 € HT.

Centenaire du monument aux morts

La municipalité s'est associée à U.N.C. lors de la cérémonie du 11 novembre dernier pour célébrer le centenaire du monument aux morts inauguré le 16 octobre 1921.

Une cinquantaine d'enfants avec un petit drapeau à la main, entourés d'un nombreux public, se sont rassemblés autour du monument avec la participation de l'Amicale des Anciens de la Légion Etrangère.



Deux Centenaires à Baguer-Morvan

Cette année, Baguer-Morvan a fêté deux centenaires :

- Madame THEBAULT Germaine (photo de gauche) née ANGERS a eu 100 ans le 17 Juin 2021. Elle réside à l'EHPAD Saint Thomas de Villeneuve depuis 11 ans.
- Madame BOUILLIS Angèle (photo de droite) née DESGUE a eu 100 ans le 01 Juillet 2021. Elle a habité Baguer-Morvan avant d'entrer à l'EHPAD Saint Thomas de Villeneuve il y a 10 ans.

M. Le Maire leur a remis une médaille pour marquer cet événement le lundi 12 juillet avec un coffret de la cidrerie Sorre. Un moment agréable passé en leur compagnie.



Elections Départementales et Régionales

Elles se sont déroulées dans 2 salles distinctes au vu de la situation sanitaire : Dans la salle du conseil à la mairie et la cantine située derrière la mairie.

La municipalité a dû investir dans des parois de protection pour faciliter les gestes barrières.

Coût du matériel : 841,34 €, subventionné 600 € par l'état.

La commune remercie les assesseurs et scrutateurs présents. Ces bénévoles ont permis le bon déroulement de ces élections.



Compostage

Une aire de compostage collective a été inaugurée chemin du Héron en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel et la collaboration de l'association Des Idées Plein la Terre.

Une classe de chaque école et le Village d'Or ont participé à l'installation des composteurs grâce aux explications de François GARNIER, maître composteur, qui a partagé ses trucs et astuces.

Pour toute question, Bernadette JUHEL, animatrice du Village d'Or, est notre référente communale.



Schéma directeur d'assainissement

Dans le cadre du diagnostic du réseau d'eaux usées du système d'assainissement de la Commune, des inspections fumigènes ont été effectuées par le bureau d'études EF ETUDES dans le centre-bourg. Cette opération consistait à insuffler de la fumée dans le réseau d'assainissement d'eaux usées des rues, afin de contrôler la nature des raccordements des usagers. La fumée utilisée pour effectuer ces contrôles est inodore et inoffensive.



Panneau affichage libre

Ce panneau d'affichage installé à l'entrée du square en face de l'église, est réservé à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations.

Ces informations pourront être affichées sur les deux faces du panneau d'une surface totale de 4 m².

Coût du panneau : 1 214 €



59 actes enregistrés cette année

Naissances 2020 :

1 depuis le dernier bulletin :

18 Naissances en 2021



Tiago ROGER, le 20 Décembre
1, Bis La Sageais

Bienvenue à :



Logan JUHEL, le 11 Février
24, rue de la Brèche Billy



Kataléya LEBARBIER,
le 15 Février
8, rue d'Halouze



Lyvio GLÉMOT, le 15 Février
1, La Gaudinière



Éloïse TROUVÉ, le 26 Février
5, La Moignerie



Ambre FLAUD, le 28 Février
2, La Janiguenais



Charlotte PRIOUL, le 20 Mai
3, le Pas



Téo TURMEL, le 31 Mai
2, la Haute Lande



Katie LAMBERT MEVEL, le 31 Mai
3, la Croix de Bois



Lino PENSA, le 08 Juin
5, le Clos Bouvet



Mao BOUAISSIER, le 20 Juillet
2, La Nyaubry



Elior RAZIMBAUD, le 20 Juillet
6, rue du Clos Fresnais



Elouan PETITPAS, le 25 Juillet
3, la Nyaubry



Tino TRUFFLET, le 22 Août
5, le Clos Hurel



Julia CALVEZ REBOUX, le 17 Septembre
5, rue de la Roche Blanche



Léonie LESÉNÉCHAL, le 01 Octobre
6, rue de la Roche Blanche

**Autres naissances 2021
(photos manquantes)**

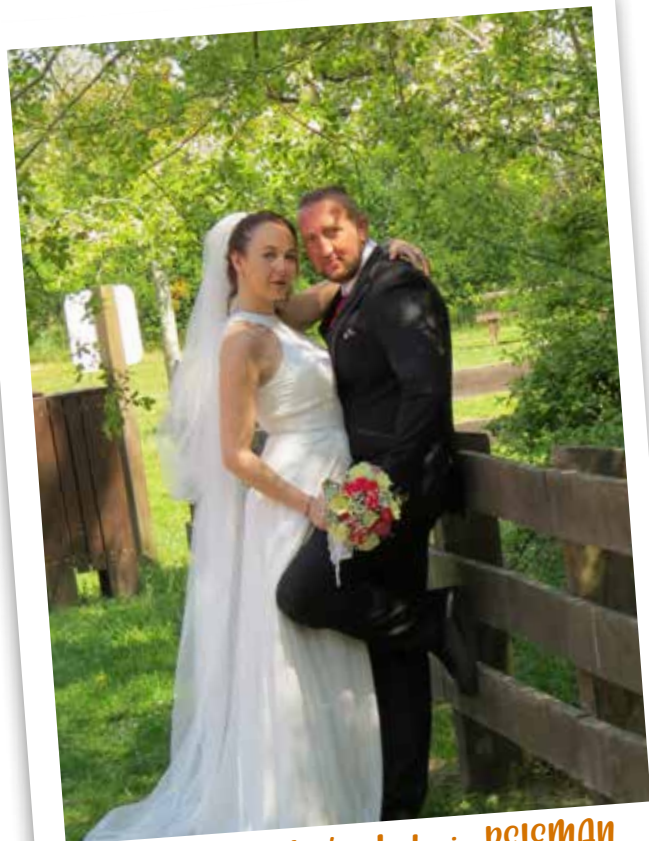
Shelby IZEMRANE, le 16 janvier -
8, Le Fresche

Kiera CHEVALIER, le 17 Février -
25, rue des Mimosas

Taïna HOAREAU, le 25 Juillet -
15, Bénouis

2 Mariages :

Félicitations et vœux de Bonheur à :



Manuela FLEURY et Ludovic PELEMAN
le 30 Avril



Marina GUILLARD et Aurélien PICHON
le 28 Août

Pacs

Le pacte civil de solidarité (**Pacs**) est un contrat. Il est conclu entre 2 personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune.

Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent rédiger une convention (une seule pour le couple). Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains documents.

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à la Mairie de votre domicile, soit à un notaire.

8 PACS ont été enregistrés cette année :

Dominique OYER et Jean-Luc HERRY
Cornélia BROCHARD et Yoann ARCHE
Clémence HERVOUET et Mathieu LAVOUÉ
Tiphanie VIDAMENT et Adrien MARPAUD
Camille CHEVALOT et Jérémie PECHON
Jennifer REBOUX et Sébastien CALVEZ
Marine ARDOUIN et Lauriane LEREAU
Mélaine COSNARD et Alexandre RAZIMBAUD

Sincères condoléances aux familles des défunts

Décès

Décès en 2020 depuis le dernier bulletin

Yves BRIO	décédé le 22 décembre (94 ans) - 2 Chemin du Héron
Marie-Thérèse ROUPIE Née CORVAISIER	décédée le 26 décembre (92 ans) - 2 Chemin du Héron

33 Décès et 9 transcriptions de décès (hors de la commune) ont été enregistrés en 2021

Louis LOISEL	décédé le 02 Janvier (67 ans) – 7, rue de la Vallée
Julien RAUX	décédé le 02 Février (90 ans) – 11, La Touche
Alphonse TEMPIER	décédé le 08 Mars (80 ans) – 12, Allée des Rosiers
Jacqueline LAVÉRIE-POTIER	décédée le 29 Mars (86 ans) – 8, rue des Lilas
Eric COTTEREAU	décédé le 07 Avril (61 ans) – 14 Chemin du héron
Jacqueline ERUIMY née HAMEL	décédée le 11 Avril (86 ans) – 7, rue du Petit Jardin
Suzanne BOUILLET née GOUDÉ	décédée le 01 Mai (83 ans) – 5, la Janiguenais
Marie-Thérèse BRIAND née LEBESLOUR	décédée le 22 Mai (91 ans) – 7, Les Fertrais
André BERNOLE	décédé le 08 Juin (82 ans) – 3 Bis, rue du Commandant Lecossois
Landry MOAL	décédé le 02 Septembre (25 ans) – 2, la Basse Dibois
Maurice PICHON	décédé le 06 Octobre (73 ans) – 4, Le Frèche
Jeannine YVET née ROBIDOU	décédée le 19 Octobre (83 ans) – 9, rue des Sports

Décès Saint Thomas de Villeneuve– 2 Chemin du Héron

Paulette EVRARD née SCHWARTZ	décédée le 04 Janvier (99 ans)	Paulette SORRE née DELÉPINE	décédée le 01 Juin (84 ans)
Simonne DOUABIN née GUIOT	décédée le 05 Janvier (93 ans)	Bernard FERRAND	décédé le 06 Juin (98 ans)
Bernard GROLIER	décédé le 11 Janvier (95 ans)	Pierre RICHARD	décédé le 27 Juin (81 ans)
Raymonde FONTAINE	décédée le 14 Janvier (71 ans)	Paul FAGUET	décédé le 20 Juillet (93 ans)
Marie GRANDJOUAN née BOURGES	décédée le 14 Janvier (89 ans)	Annick JOURDAN	décédée le 29 Juillet (78 ans)
Francis PETITPAS	décédé le 27 Janvier (94 ans)	Yvonne LECHIEN née HAMELIN	décédée le 31 Juillet (96 ans)
Michelle HAREL née TOSTIVINT	décédée le 03 Mars (74 ans)	Maria CORVAISIER née GAUTIER	décédée le 02 Août (92 ans)
Jean DROUIN	décédé le 05 Mars (93 ans)	Ernest DELAUNAY	décédé le 02 Août (86 ans)
Jules RACINNE	décédé le 10 Mars (84 ans)	Berthe POURTET née GRAND'MAISON	décédée le 06 Août (86 ans)
Marie-France MANDARD	décédée le 24 Mars (74 ans)	Madeleine MARTIN née JUHEL	décédée le 15 Septembre (94 ans)
Eugénie ROSSET née GAL	décédée le 25 Mars (91 ans)	Denise MARGRON née BEAUVAIS	décédée le 02 Octobre (95 ans)
Jeannine PERRET née GUEHENNEUC	décédée le 14 Avril (84 ans)	Joséphine RAPINEL	décédée le 19 Octobre (94 ans)
Marie BOURDON née BANÂTRE	décédée le 23 Avril (90 ans)	Ernest POINCHEVAL	décédé le 24 Octobre (95 ans)
Louise LERETRAIT née LE GAL	décédée le 28 Avril (81 ans)	Eugénie CORDON née PICOT	décédée le 28 Octobre (99 ans)
Marie-Hélène BLIVET	décédée le 14 Mai (55 ans)	Marguerite CACALY née JANNES	décédée le 06 Décembre (96 ans)
Odette REGCARD née BOUTOUT	décédée le 27 Mai (93 ans)		

BUDGET

Le budget est constitué de deux sections : La section **d'investissement** et de **fonctionnement**

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle comprend :

Des recettes qui sont pour l'essentiel :

- Le produit des 3 taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti
- Les dotations et compensations reçues de l'Etat
- Les ressources propres (locations, produits des services..)

Des dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux (rémunération du personnel, travaux d'entretien, électricité, fournitures administratives...) et les charges financières liées aux intérêts de la dette.

L'excédent de la section de fonctionnement constitue une recette d'investissement.

Les collectivités locales ne peuvent pas recourir à l'emprunt pour financer leurs dépenses de fonctionnement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement, comme la section de fonctionnement retrace toutes les opérations affectant le patrimoine de la commune et son financement. Y figurent les opérations d'immobilisations (acquisitions de terrains, constructions, travaux...) et le remboursement des emprunts en capital.

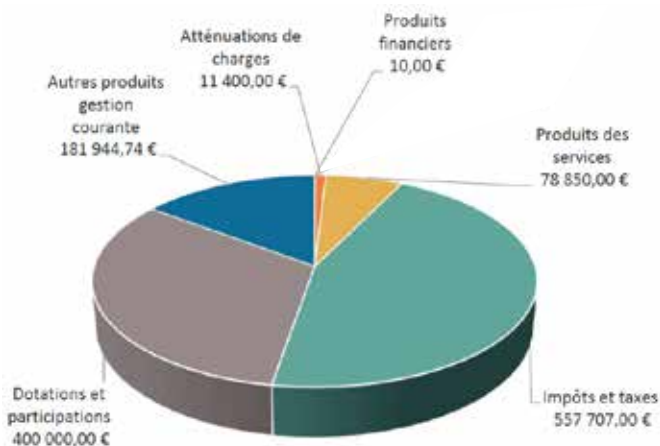
La section d'investissement est essentiellement alimentée par :

- L'excédent de la section de fonctionnement
- Le remboursement de la TVA (FCTVA)
- Les subventions et les emprunts éventuels

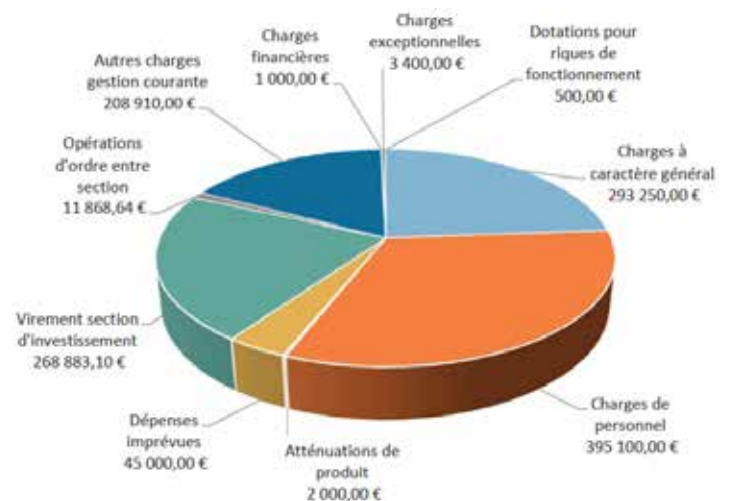
La section d'investissement doit être votée en équilibre.

Budget Commune

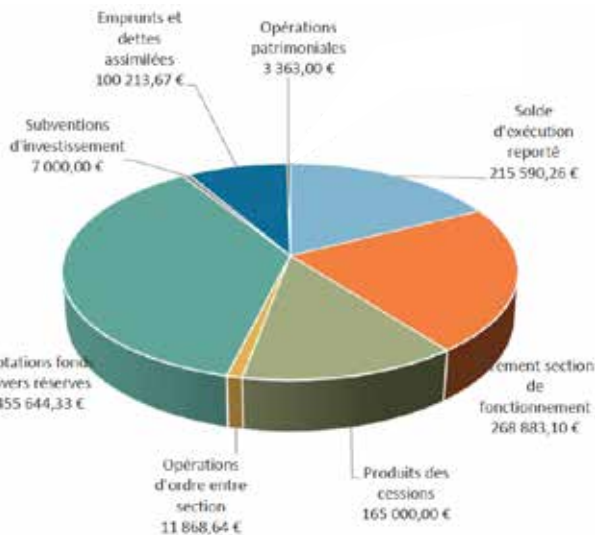
Recettes de fonctionnement : 1 229 911,74 €



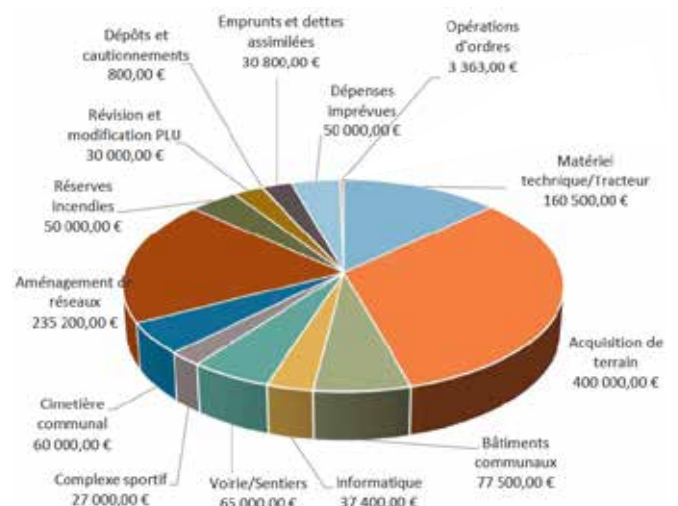
Dépenses de fonctionnement : 1 229 911,74 €



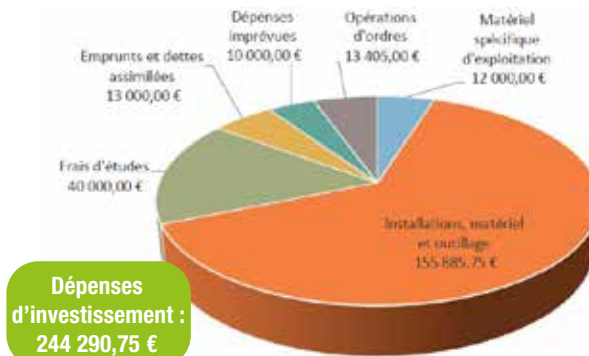
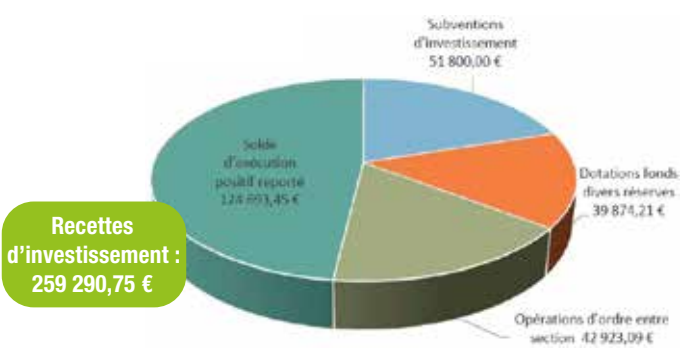
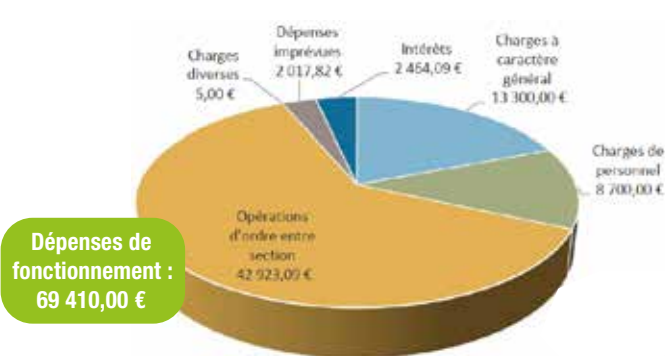
Recettes d'investissement : 1 227 563,00 €



Dépenses d'investissement : 1 227 563,00 €



Budget Assainissement



Subventions : Le Conseil Municipal arrête les montants alloués pour 2021.

ASSOCIATIONS BAGUEROISES

A.C.C.A.	521.00 €
U.N.C.	644.00 €
CLUB DE L'AMITIE	623.00 €
COMITE DES FETES - SUBVENTION ANNUELLE	2 938.00 €
COMITE DES FETES – FEU ARTIFICE	Selon devis
USBM	4 004.00 €
ARTS ET CULTURE	597.00 €
LES P'TITS BOUTS (par enfant)	2.55 €
A.P.E.L. (par enfant)	2.55 €
VMEH (visiteurs malade STV)	337.00 €
BAYE DANSES TRAD	104.00 €
NOTRE DAME DES LANDES	200.00 €

AUTRES ASSOCIATIONS

ALCOOL ASSISTANCE DOL	114.00 €
CROIX ROUGE	57.00 €
LUEUR D'ESPOIR	67.00 €
PONCHAILLOU (RECHERCHE CANCER)	138.00 €
COMITE CONTRE LA TUBERCULOSE	68.00 €
MALADIE D'ALZHEIMER	67.00 €
APF (PARALYSES de FRANCE)	86.00 €
ADAPEI 35 (PAPILLONS BLANCS)	70.00 €
PREVENTION ROUTIERE	61.00 €
SNSM	55.00 €
France ADOT	67.00 €
ADMR	330.00 €
LES ENFANTS AVANT TOUT	138.00 €
FEVILDEC-FGDON	429.00 €
SECOURS POPULAIRE	59.00 €
SECOURS CATHOLIQUE	281.00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DOL	204.00 €

Le PASS ASSO

La Communauté de Communes a adopté le Dispositif PASS ASSO proposé par la région afin de soutenir le monde associatif touché par la crise sanitaire du Covid 19 sur notre territoire.

1200 Euros ont été attribués à la commune de BAGUER-MORVAN (soit 400 euros par sièges communautaires)

Un dossier a été transmis à toutes les associations de notre commune. 6 associations ont fait une demande, et l'attribution des subventions a été répartie comme suit :

Association	Montant communal	Montant Région	Subvention totale
OGEC Ecole St Thomas de Villeneuve	500 €	500 €	1 000 €
APEL St Thomas de Villeneuve	100 €	100 €	200 €
Bayé Danses Trad	100 €	100 €	200 €
Les P'tits Bout	100 €	100 €	200 €
USBM Basket Ball	300 €	300 €	600 €
Un pied devant l'Autre	100 €	100 €	200 €

URBANISME

Avant de débiter des travaux de rénovation ou de construction, **il convient de se renseigner sur les autorisations nécessaires** (permis de construire, déclaration préalable..). Pour cela il faut consulter le PLU en mairie ou sur notre site internet.

A noter, que lors de la vente de votre bien un certificat d'achèvement des

travaux vous sera demandé par le notaire. **Si des travaux** ont été réalisés **sans déclaration**, cette erreur **bloquera la vente** tant que le litige ne sera pas régularisé si celui-ci peut l'être.

Un nouveau site est disponible pour aider les internautes à renseigner leurs déclarations préalables de travaux, et

à réunir toutes les pièces nécessaires au dossier (plan de situation, plan de masse..) : www.declarationprealable.fr

Il vous permet de réaliser les déclarations de travaux en fonctions du type de projet à réaliser : véranda, fenêtre, extensions, panneaux solaires, clôtures...

Veillez noter que les taxes suivantes seront exigées à l'issue de l'obtention d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable dès création d'une surface taxable :

- Taxe d'Aménagement part communale, taux 3% et Taxe d'Aménagement part départementale, taux 1.85%
- Le versement de l'ensemble se fera en deux fois auprès du Trésor Public : une première fois dans les 12 mois après l'accord du PC ou de la DP, une seconde dans les 24 mois après l'autorisation de construire.
- Le versement s'effectue en une seule fois dans les 12 mois dès lors que le montant de la taxe ne dépasse pas 1500 euros.
- Redevance d'Archéologie Préventive, taux 0.40% exigible en une seule fois

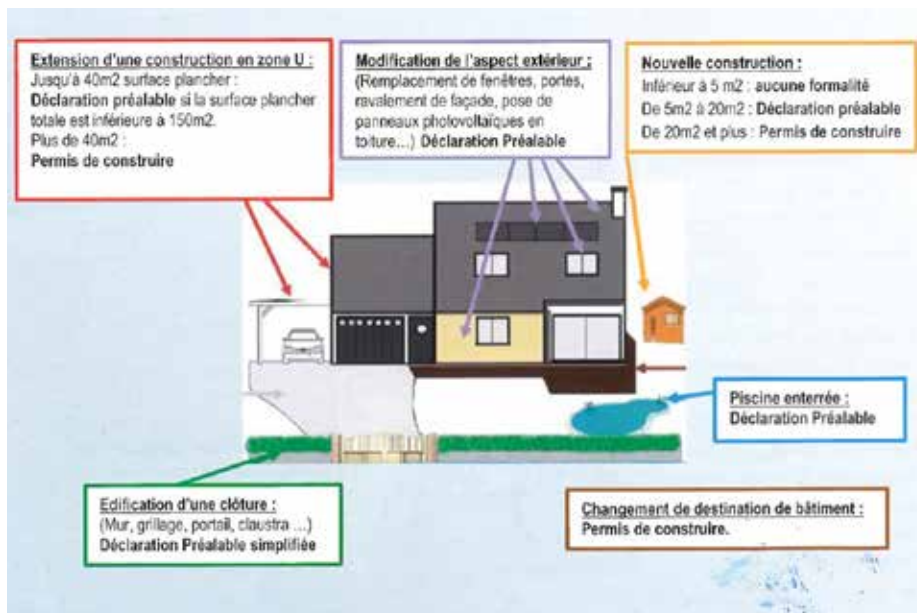
Pour tout raccordement à l'assainissement collectif :

Participation pour l'Assainissement Collectif pour une habitation unifamiliale 1000 euros.

Le règlement se fera en 1 fois, 12 mois après l'obtention du permis de Construire.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

En fonction des travaux que vous envisagez, les démarches administratives ne sont pas les mêmes : déclaration préalable ou permis de construire.



Révision du PLU

La révision générale du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour mise en compatibilité avec le SCOT du Pays de Saint-Malo (schéma de cohérence territoriale) commencé fin 2019 est toujours à l'étude.

Les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ont été présentées à la population le 10 septembre à la salle du Grand Verger.

Le document de présentation est disponible sur le site internet, en bas de la page «Urbanisme» (onglet Vie municipale).

En cours, la Phase 3 :

Le règlement et les OAP (Orientations, Aménagements et Programmation). C'est à ce règlement et ces OAP que les

projets et les permis de construire à venir devront se conformer.

3 OAP ont été fléchées :

- la Hirlais : 1ha 20
- la Brèche Billy 2 : 2 ha 10
- la Roche Blanche : 1 ha (terrain entre la ZA et la rue du clos fresnais)

Suivront, la Phase 4 :

L'arrêt du projet de PLU par le conseil municipal.

Une fois le projet de PLU arrêté, la consultation des personnes publiques associées (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, Chambre d'Agriculture...) est lancée (durée 3 mois). S'ensuit une enquête publique, pendant laquelle la population est invitée à se prononcer sur le projet de PLU.

Dernière la Phase 5 :

L'approbation du PLU par le conseil municipal.

Le PLU est approuvé par le conseil municipal.

Plusieurs modalités de concertation sont prévues jusqu'à l'arrêt du projet de PLU : la mise à disposition du dossier de PLU, la diffusion d'information sur le PLU dans le bulletin municipal, une exposition permanente par panneaux A0, la mise en ligne du dossier de PLU via des QR codes, une permanence du cabinet, la création d'une adresse mail dédiée (plu.baguermorvan@gmail.com), la mise en place d'une boîte à idées en mairie, la mise en ligne de questionnaires et l'animation de 2 réunions publiques.

14 PC de déposés dont ceux accordés énumérés ci-dessous ainsi que 37 Déclarations Préalables de Travaux et 79 Certificats d'Urbanisme

OGEC Ecole Privée Saint Thomas de Villeneuve	4, Chemin du Héron	Création d'une salle de motricité en lieu et place du local de rangement
EARL Les Cours Paris	Les Cours Paris	Construction d'un bâtiment de stockage ouvert et démolition d'un bâtiment
DELAUNAY Gaëtan	6 La Ville d'Acier	Construction d'un hangar de stockage
DELEST Eric et LAPASSET Chloé	8, Château Bager	Réhabilitation d'une maison d'habitation, construction d'une extension et d'un carport
COUPEL Laurent et Eliane	12, la Ville Guérin	Construction d'un préau annexe
SCEA SAGEAIS	La Sageais	Construction d'un hangar à matériel non clos
DELAUNAY Daniel et Roselyne	Pointe à Pître	Transformation d'un garage en pièce de vie, modifications de façade et création d'un abri de voiture
COMMUNE DE BAGUER-MORVAN	Cimetière	Réalisation d'un kiosque
GARREAU Gérard et BLAIN Véronique	La Péhollière	Aménagement et extension de l'habitation
SOUQUET Jérémie	2, La Haute Ville	Construction d'un carport avec une partie fermée
LUYT Alexandre	1, rue du Clos Fresnais	Transformation d'une ancienne grange en habitation
AMMERSCHMITT Phyllis et HIGNARD Laëtitia	10 Ter rue d'Halouze	Construction d'un garage en extension de l'habitation
GLOTIN Thierry	16, rue des Chênes	Construction d'un carport
LE LOUET Samuel	1, les Fertrais	Extension d'une maison d'habitation
DUBOIS Joël	2, rue des Lilas	Démolition d'un garage existant et reconstruction d'un nouveau garage

DÉCLARATIONS PRÉLABLES

LACHAUSSEE Nelly	2, Allée des Rosiers	Isolation thermique par l'extérieur
BANCHE Régis et LECHARTIER Valérie	6, La Salle	Modifications et créations d'ouvertures, remplacement des menuiseries et démolition de deux dépendances
DESORMEAUX Stéphane	1, La Surais	Modification et création de fenêtres de toit
JUHEL Alicia	24, rue de la Brèche Billy	Clôture
RIBOUCHON Aurélie	9, rue des Cerisiers	Clôture
BALSO Nathalie	4, les Forges	Clôture
BELHOTE André	3, rue de la Vallée	Remplacement du garde-corps existant
NOURY PASCAL	11, la Morinais	Clôture
MAZIMANN Alexandre	Boutergot	Création de fenêtres de toit
COMMUNE DE BAGUER-MORVAN	Rue du Grand Verger	Clôture
ROME Arnaud	2, la Ville au Feu	Clôture
SOUQUET Rémy	4, rue du Petit Jardin	Changement de fenêtres
LE GAC Elouan	Boutergot	Modification de façades et toiture
MEME Christophe et Nathalie	4, ruelle du Lavoir	Pergola sur terrasse adossée au mur
CHEVET Yannick	22, rue du Muguet	Pose d'un isolant par l'extérieur et enduit identique
LAMBUSTA Pietro	10, Allée des Rosiers	Surélévation d'un abri de jardin existant
JUHEL Thierry	1, rue de la Vallée	Construction d'une véranda après démolition de la véranda actuelle
PLIHON Claudine	11, la Touche	Isolation thermique par l'extérieur et remplacement d'ouvertures
CALVEZ Sébastien	5, la Roche Blanche	Transformation d'un garage en pièce de vie
RIBBENS Jean-Michel	3, la Fontaine eu Feu	Construction / Rénovation d'un cellier et installation d'une clôture avec portail
LE DOUSSAL Hanane	29, rue des Chênes	Clôture
BODET Sophie	22, Bis la Touche	Remplacement de la porte de garage par une porte vitrée
BANCHE Régis	6, la Salle	Construction d'une piscine
LOISEL Josette	7, rue de la Vallée	Clôture
FONTAINE Thierry	4, les Sageais	Modifications d'ouvertures
DUFEIL Nathalie	4, rue des Tilleuls	Construction d'une véranda
GAUTIER Vincent	16, rue d'Halouze	Installation de panneaux photovoltaïques
HUET Vincent	11, rue des Sports	Clôture
MOUTON Vincent	1, rue du Clos Ernoul	Création de Velux
MOREAU Steve	3, rue de l'Eglise	Clôture
PINSON Martine	15, la Quéhannière	Rénovation de la toiture et des ouvertures
SARL DONORIANE	2, rue du Commandant Lecossois	Modification de façades et changement des menuiseries du commerce
DELANOE Thérèse	2, la Houllière	Remplacement clôture et portail
LEMARIE Frédéric	1, Le Frèche	Clôture
BRECHAIRE Pascal	17, impasse du Clos Hurel	Abri de Jardin
MARTEL Thierry	14, rue d'Halouze	Installation panneaux photovoltaïques
HELARY Franck	4, la Touche	Modification des ouvertures et création d'une terrasse surélevée
QUEBRIAC Henri	6, rue du Grand Jardin	Pose d'une baie vitrée en remplacement de la porte de garage

Le répertoire associatif de la commune connu à ce jour

SPORT

USBM (Union Sportive Bagger-Morvan)	COMMEREUC Annie 06 45 71 34 20
BADMINTON	BERTEL Cédric 06 76 27 41 52
BASKET	GLEMOT Martin 07 61 36 88 16
COURSE A PIED	MARTEL Thierry 06 62 74 55 85
CYCLOTOURISME	TEMPIER Philippe 06 01 91 68 02
FOOTBALL	HUET Vincent 06 21 62 14 65
MARCHE	BANCHE Bernard 07 89 84 89 55
MARCHE DYNAMIQUE	LOISEL Béatrice 06 82 26 02 00
TENNIS	DELAMAIRE Sophie 06 31 99 18 21
TENNIS DE TABLE	DESLANDES Yvon 07 86 02 24 86
ZUMBA	LE BONNIEC Véronique 06 63 38 34 65

LOISIRS

ACBM (Arts et Culture Bagger-Morvan)	MILHAU Lydia 06 73 88 78 53
ACCA (Chasse)	ROME Guillaume 06 43 30 03 40
BAYE DANSES TRAD	FLAUX Jean-Yves 06 25 29 88 03
BIBLIOTHEQUE	02 23 15 74 54
CLUB DE L'AMITIE	BOURDAIS Jean-Paul 06 72 56 25 96
COMITE DES FETES	ROME Régine 06 12 90 74 87

SOLIDARITE

MEDAILLES MILITAIRES	LERAY Guy 02 99 48 19 50
UNC (Anciens Combattants)	ETIENNE Joseph 06 75 18 70 65
UN PIED DEVANT L'AUTRE	AUBRY Martine 06 22 01 58 34

SCOLAIRES

APEL	BETEND Pascale 06 64 32 76 42
LES P'TITS BOUTS	SERMET Alain 06 12 27 57 61
OGEC	BOISAUBERT Antoine 06 59 59 05 56

AUTRES

CUMA	JOUAN Dominique 06 83 76 44 83
-------------	--------------------------------

USBM

« Donner, recevoir, partager : ces vertus fondamentales du sportif sont de toutes les modes, de toutes les époques. Elles sont le Sport. » **Aimé JACQUET**



Après des mois de crise sanitaire qui ont considérablement impactés l'organisation des sections de l'USBM, le forum organisé début septembre a sonné l'heure de la relance et du partage. Il a permis aux dirigeants et bénévoles de se retrouver dans une ambiance conviviale. Le stade et la salle des sports ont à nouveau ouvert leurs portes pour accueillir toutes celles et tous ceux qui souhaitent se (re) mettre au sport, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Malgré l'incertitude, comme toujours les bénévoles encadrants et les adhérents ont été au rendez-vous.

Cet engagement et cette constance ont aidé notre association à se maintenir et à évoluer.

L'USBM **compte** aujourd'hui **8 sections** gérées exclusivement par des bénévoles.

Une **neuvième section est en création**. Il s'agit de la marche dynamique qui propose un temps de marche dynamique le dimanche matin de 9h30 à 11h (Départ du terrain des sports).

Je profite de ce message pour **saluer les efforts accomplis** par tous les présidents et bénévoles qui depuis de nombreuses années font vivre les différentes sections. Ils donnent de leur temps pour administrer, arbitrer, encadrer et accompagner.

Je souhaite également remercier la municipalité de Bagger-Morvan qui soutient notre démarche à tous niveaux.

Que les différentes sections sportives continuent à perpétuer du partage, de l'enthousiasme et de l'envie afin que l'histoire de l'USBM continue de s'écrire dans les meilleures conditions.

Que cette saison apporte beaucoup de joies à tous, partenaires, supporters, adhérents, dirigeants et bénévoles.

Très belle année 2022 à tous !

La Présidente, Annie COMMEREUC

Section Badminton



Comme chaque année, nous avons plaisir à accueillir nos adhérents ainsi que de nouveaux joueurs, toujours aussi nombreux, au sein de la section Badminton de l'USBM. Convivialité, goût de l'effort, respect et échanges sont autant de valeurs

qui caractérisent notre sport, mais surtout notre club.

Si le « volant » vous en dit, nous vous invitons à nous rejoindre le Lundi et le Jeudi de 19h à 21h pour les adultes.

Sportivement, Le Président, Cédric BERTEL



Section Basket-ball



Le début de la saison a été rythmé par des joueurs motivés, en match comme en entraînement, des bénévoles toujours présents et des familles et supporters au rendez-vous.

Pour cette nouvelle année le bureau reste inchangé : **Camille BEDOUX** et **Martin GLÉMOT** en tant que Co Présidents, **Emma ALEIN** et **Clémence COMMEREUC** au secrétariat et **Orlane LECHARPENTIER** en tant que trésorière. Le bureau compte 9 membres. Nous tenons encore une fois à remercier tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour encadrer des équipes, arbitrer et tenir la table de marque ainsi que lors des événements organisés par la section.

La section basket-ball compte un effectif stable, malgré une saison blanche, **avec un total de 80 licenciés, et nous en sommes fiers.**

C'est à force d'implication de la part de tous ses licenciés que la section grandit ainsi, tant dans son nombre d'adhérents que dans la diversité

des actions que cela nous permet de proposer. Nous accueillons cette année des joueurs dans chaque catégorie de U7 à Seniors soit un total de 8 équipes. Le nombre de licenciés nous a permis d'ouvrir une équipe supplémentaire dans la catégorie U9 ce qui est très encourageant pour la suite.

Nous souhaitons, une nouvelle fois cette année, remercier **Fabien BÉNICOURT** et **Alban LEPÈRE** qui encadrent bénévolement toute la semaine les entraînements de nos équipes. Un grand merci également à **Félix RIVEREAU**, **Zoé LE BONNIEC** et **Chloé GODMENT** qui s'impliquent bénévolement dans l'encadrement de certains entraînements afin d'apporter un soutien à l'entraîneur principal en raison du nombre important d'enfants lors de certaines séances. Enfin un grand merci à tous les coaches qui acceptent de suivre et de motiver des équipes tout au long de l'année.

Cette année promet d'être unique, un accent particulier sera porté sur le retour au jeu. Plusieurs événements auront lieu au fil de l'année afin de

satisfaire petits et grands notamment le retour du traditionnel repas ainsi que le tournoi des familles. Nous tenons à vous assurer que tout le bureau et les bénévoles feront leur possible pour que la saison se déroule dans les meilleures conditions et toujours dans la joie et la passion.

Les Co-Présidents



Horaires :

Sections	Mardi	Mercredi	Vendredi
U7 et U9	17h00 - 18h30		
U11		14h00 - 15h30	
U13 et U15		15h30 - 17h00	17h30 - 19h00
U18, Séniors féminines	18h45 - 20h15		19h - 20h30
Séniors masculins	18h45 - 20h15		20h30 - 22h00



Section Cyclos

Nous avons réuni nos membres et adhérents lors de notre AG en Juin 2021. Sur 3 membres sortants, Alain Daumer et Vincent Dragon, à qui nous souhaitons la bienvenue au sein du bureau ont remplacé Loïc Lefour et Thierry Riou, que nous remercions pour ces années passées à nos côtés.

A compter de cette année, les cotisations (30 €) seront valables de Septembre à Août afin de respecter le calendrier sportif de l'Usbm. Pour

information, toute cotisation sera due après 3 sorties d'essai.

Nous espérons démarrer 2022 en réunissant nos adhérents à notre traditionnelle Galette des Rois et poursuivre en juin avec notre sortie familiale **sur l'île de Bréhat reportée depuis Juin 2020.**

Pour les nouveaux et anciens adhérents qui le souhaitent, nous envisageons une commande de tenue qui sera réalisable **que pour un minimum de 10/15 commandes.**

Le bureau vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous adresse ses vœux pour 2022. Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

Horaires d'hiver : Départ 9h jusqu'au 10 Avril 2022.

Horaires d'été : Départ 8h30 du 17 Avril au 9 Octobre 2022.

Le Président et les Membres du Bureau

Section Football

Bonjour à tous,

Malgré la pandémie et bien que la compétition officielle a été arrêtée, l'USBM – Section Football a su faire face, en restant actif et positif pendant toute cette période. Le club a continué les séances d'entraînement pour leurs jeunes licenciés, en proposant d'exercer le foot en s'amusant. Les séniors ont pu également s'entraîner tous les dimanches matin, en intégrant l'équipe féminine sénior. Grâce à cette démarche, l'USBM a créé une belle cohésion d'équipe, a su garder un lien tous ensemble et surtout a permis de décompresser de ce contexte particulier, en partageant des moments sportifs et joyeux.

Pour cette nouvelle année, le club est très content de retrouver tous leurs licenciés et surtout que les matchs reprennent normalement. Il faut retenir seulement un chiffre 200, c'est le nombre de licenciés actuellement, une très belle progression. Que ce soient enfants ou parents, le club compte au moins deux licenciés par famille et c'est très satisfaisant. L'USBM – Section Football a différents projets pour cette nouvelle saison :

- **Structuration des catégories jeunes :** Proposer des entraînements de qualité, en ajoutant une séance d'entraînement. Pour accompagner leurs jeunes licenciés, le club peut compter sur **Samuel TESSIER** – Educateur Diplômé et **Nicolas WEINREICH** – Apprenti de la section football.
- **Equipe A – Montée en D1 :** Coachée par **Lilian THEBAULT** et **Pascal THEBAULT**.
- **Equipe B – 100% USBM :** Fiers d'avoir réussi à monter cette équipe sans fusionner. Elle est coachée par **Vincent HUET** et **Didier PUNELLE**.
- **Equipe C – Création :** Hausse des effectifs afin de faire jouer tous les joueurs chaque semaine, l'USBM – Section Football a pris la décision de créer cette troisième équipe
- **Communication :** Présent sur les réseaux sociaux, retrouvez toutes les informations du club sur la page Facebook (U.S Baguer-Morvan – Section football) et la page Instagram (u.s.baguermorvan).

Restez connecté le club prévoit différentes manifestations tout au long de la saison :

- Photo de chaque équipe et du club

- Octobre 2021
- Tournois de foot en salle – le Dimanche 26 Décembre 2021 à la salle de sport à Baguer-Morvan
- Repas du club – Mars 2022
- Tournois de foot – Mai 2022

Tous ses projets ne peuvent pas voir le jour sans ces personnes, l'USBM souhaite prendre le temps pour les remercier :

- les bénévoles pour l'encadrement
- les jeunes qui continuent leur apprentissage en ce formant par des modules
- les séniors pour leur participation en tant qu'arbitre pour les matchs des plus petits (Jean, Mathis, Ewen, Maho et bien d'autres encore)
- le bureau pour leur investissement ainsi que leur temps accordé à notre association

- les partenaires pour leur générosité et pour leurs dons
- la municipalité pour l'entretien des infrastructures

Et, un très grand merci aux deux arbitres du club **Lee ANDREE** et **Younn THEBAULT**. L'USBM – Section Football est très reconnaissant de les compter parmi eux. Sans eux, les équipes « séniors » peuvent ou non participer aux différents championnats. C'est pourquoi, le club fait appel à tous les habitants de Baguer-Morvan, il recherche un troisième arbitre et vous demande d'en parler autour de vous. Ce troisième arbitre est primordial pour être en D1 l'année prochaine.

Les Co-Présidents



Les responsables des équipes sont les suivants :

Sections	Responsables des équipes	Jours et horaire d'entraînement
Féminines	Maud MARTIN	Mercredi 19h-20h30
Vétérans	Jean Pascal BOURDAIS Anthony BASLE	Mardi et Vendredi 19h30-21h
Equipe A	Lilian & Pascal THEBAULT	Mardi et Vendredi 19h30-21h
Equipe B	Vincent HUET & Didier PUNELLE	Mardi et Vendredi 19h30-21h
U17	Christophe JOURDAN	Mardi et Vendredi 17h45-19h00
U15	Jean François BERTRAND	Mardi et Vendredi 17h45-19h00
U13 (2010-2009)	Alain RIVERAIN & Lilian THEBAULT	Mercredi 16h-17h30, Vendredi 18h-19h
U11 (2011-2012)	Maud MARTIN & Pierre DOUABIN	Mardi 17h-18h30, Vendredi 17h-18h
U9 (2013-2014)	Arnaud BERTEL	Mercredi 14h-15h30, Samedi 10h30-12h
U7 (2015-2016)	Nicolas WEINREICH	Samedi 10h30-11h30

Tennis de Table

Entraînement à la salle des sports

tous les vendredis de 19h à 21h.
Matchs de championnat jeunes le samedi après-midi ainsi que les matchs senior D1 et D2 le samedi soir.

Pour toute information contacter l'U.P.R.B via le site internet.

<http://www.union-pongiste-roz-baguer.org/>



Section Gym / Zumba

L'association sportive de la Zumba a ouvert ses portes le Mercredi 15 septembre avec notre prof De Corlieu Angelique pour une nouvelle année rythmée.

Le cours est le mercredi soir de 19h à 20h15.

Ce cours comprend :

- **2 chorégraphies d'échauffement.**
- **4 chorégraphies de zumba .**
- **30 minutes de renforcement musculaires** (abdos, fessiers, cuisses, etc..).
- **Relaxation** (étirements).

Nous avons **30 adhérents inscrits** avec le sourire et la bonne humeur.

La cotisation est de 70 euros pour l'année par adhérent.

Faire de la ZUMBA est idéale pour travailler le cardio mais aussi assainir et tonifier son corps, en se déoulant sur des musiques entraînant, les pas sont simples et répétitifs, on oublie rapidement que l'on est en train de faire du sport. On prend du plaisir à venir.

N'hésitez pas à vous inscrire, vous pouvez venir tout au long de l'année, adultes et adolescents, Pass sanitaire obligatoire.

Prenez soin de vous et de votre entourage.

Les membres du bureau et moi-même, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.

La Présidente,
Véronique LE BONNIEC



Le Lièvre et la Tortue



Section Course à Pied

Après avoir vécu une année 2020 compliquée pour le sport, nous avons pu reprendre nos entraînements et quelques courses.

Malheureusement cette année nous avons **dû annuler notre course à pied du 3 octobre** non pas pour des raisons sanitaires mais pour un nombre insuffisant de coureurs inscrits. (77)

Comme tous les ans, nous avons participé avec nos amis de courir à Dol

à l'organisation de la course à pied pour l'association « **un pied devant l'autre** » (**Vaincre la maladie de Charcot**) **le 27 novembre.**

Nous avons participé à **2 samedis de nettoyage afin de préparer au mieux la course nature de 14km** en équipe de 4 à travers la campagne et les chemins de Baguer Morvan. Je remercie nos coureurs qui se sont investis pour cette manifestation qui a rassemblé une quarantaine d'équipes.

Nos rendez-vous hebdomadaires pour nos entraînements sont **le mercredi soir et le vendredi soir de 19h à 20h** (rendez-vous au stade)

Le dimanche matin le rendez-vous est à 9h30 au stade pour une sortie conviviale aux alentours de Baguer. Certains d'entre nous participent également à de nombreuses courses départementales afin de découvrir de nouveaux circuits.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous vous ferons découvrir les plaisirs de la course à pied dans la bonne humeur ou **chacun peut courir à son rythme.**

Tous les coureurs de notre association vous souhaitent de très belles fêtes, une très bonne et heureuse année 2022.

Sportivement,
Thierry Martel

Section Marche

N'ayant pas de salle disponible, nous avons pu distribuer en janvier la galette des rois à nos adhérents au terrain de sport, ce qui a été très apprécié.

L'année 2021 a été marquée par la crise du COVID qui nous a empêchés de reprendre la marche jusqu'au mois de Mars. Depuis cette date, **nous avons repris nos activités le lundi et le mercredi** en respectant les consignes sanitaires en vigueur.

En septembre, nous nous sommes réunis dans la salle des loisirs pour une soirée moules. Moment convivial où chacun était heureux de se retrouver.

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le **15 Octobre 2021.**

Le repas choucroute qui devait avoir lieu en Novembre a été remplacé par

un repas au restaurant **le 13 Novembre.**

Le voyage qui devait avoir lieu en Septembre 2020 puis 2021 **est reporté en Septembre 2022.** Espérons que la crise sanitaire sera dernière nous...



Le Comité des Fêtes

L'assemblée générale a eu lieu le Samedi 1 Mai 2021, un changement dans le bureau, nous avons élu un nouveau président : **Rome Régine** est notre nouvelle Présidente, **Lemarié Frederic** ancien président a été élu premier Vice-président et **Suignard Jacques** est deuxième Vice-président.

Corniet Stéphanie, **Allio Joël** et **Lachausse Michel** sont sortants et non repartants, nous les remercions de leur dévouement.

Nous avons une pensée pour **Pichon Maurice** qui vient de nous quitter, merci **Maurice** pour ses 11 ans passés au Comité des Fêtes.

Cette année, nous avons été obligés d'annuler certaines manifestations à cause du protocole sanitaire.

La **soirée du coucou** qui était prévue en février ainsi que le goûter offert aux membres du club de l'amitié.

La **Fête du 13 juillet** avec son repas animé par un groupe de chanteurs et son feu d'artifice.

Le concert **ASTI EVEN** du 24 octobre : **reporté le 23 octobre 2022.**

Contact pour achat des billets dès à présent auprès de :

Régine ROMÉ 06 12 90 74 87 et Frédéric LEMARIÉ 06 83 44 60 26

Nous avons eu le plaisir de nous retrouver pour organiser la **Fête Communale le 4 et 5 septembre.**

Samedi soir, concours de pétanque avec une bonne participation.

Le dimanche matin, concours de pêche, les pêcheurs petits et grands étaient nombreux au rendez-vous.

Le dimanche toute la journée, un vide grenier qui se tenait dans le bourg avec buvette et petite restauration sur place fut un succès.

Nous avons eu un très bon et beau weekend.

L'arbre de Noël du 12 décembre, supervisé par Paola avec la participation des membres du Comité ainsi que les parents d'élèves a été annulé à cause des restrictions de la préfecture. Nous en sommes désolés.

Rendez-vous en 2022, pour organiser le spectacle de Noël avec les enfants des deux écoles, sur le thème « les chansons de leur année de naissance ».

Juste avant les vacances de Noël, nous avons offert à tous les enfants des deux écoles un petit sachet de chocolats.

La soirée en l'honneur de nos bénévoles afin de les remercier de leur dévouement et de leur fidélité a été annulée.

Mais rassurez-vous, nous pensons à vous : **Rendez-vous en 2022.**

Nous remercions **M. le Maire et la Municipalité** pour la subvention accordée en 2021 et l'entraide du personnel municipal.

Prenez soin de vous et de votre entourage.

Bonnes Fêtes de fin d'année et Meilleurs Vœux 2022.

La Présidente Régine ROME



Les membres du Comité des Fêtes



Vide grenier de la fête communale



Concours de Pêche de la fête communale

Bayé Danses Trad

C'est après 4 reports que nous avons pu faire notre fest noz, merci à la mairie de nous avoir fait confiance pour l'organisation et de nous avoir préparé la salle.

Notre nouvelle saison de danses bretonnes a commencé par le fest noz du 4 septembre 2021. Malgré les obligations de contrôle sanitaire, tous les danseurs et musiciens étaient heureux de retrouver la piste de danse.

Les cours ont repris le 7 septembre, malheureusement nous n'avons pas revu tous nos adhérents.

Notre prochain fest noz aura lieu le 26 mars 2022 avec 3 groupes ensuite nous irons le 17 mai 2022 faire une animation à l'Ehpad de Baguer-Morvan.

L'association Bayé Danses Trad vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2022.

Le Président,
Jean-Yves Flaou



UNC



L'assemblée générale a eu lieu le 07/08/2021, au retour de l'agrément de la fédération U.N.C.35 qui avait pour objet (l'adoption des nouveaux statuts afin de répondre à une directive Nationale et du ministre de l'intérieur). Le président a fait observer une minute de silence en mémoire de cinq adhérents décédés en 2020 et 2021. Bienvenue à deux adhérents

Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire



En cette journée commémorative : Armistice du 11 Novembre 1918 commune de Bagger-Morvan. Dans le respect, de la mémoire et du souvenir de notre devoir envers les anciens combattants et combattants d'aujourd'hui, je vous invite à lire l'article du journal Ouest France édition Saint-Malo : Commune de Bagger-Morvan, du lundi 15 novembre 2021 et l'article du journal Le Pays Malouin : Bagger-Morvan du jeudi 18 novembre 2021 dans lesquels en toute humilité je m'incline.

Merci mon Général et tous les membres de l'amicale des Anciens de la Légion Etrangère d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor de votre présence dans nos rangs sous le regard des écoliers, petits drapeaux tricolores en main et toute la population recueillie devant les six drapeaux.

De tout cœur je vous souhaite une douce fête de Noël et je vous présente mes respectueux vœux de bonheur et santé pour l'année 2022

Le Vice-Président de l'Union Départementale d'Ille-et-Vilaine
Guy LERAY

et une adhérente Jean-Paul ERARD, Guy LERAY et Monique TEMPIER suite au décès d'Alphonse.

Le rapport moral et financier ainsi que les nouveaux statuts ont été adoptés à l'unanimité, démission obligatoire du conseil d'administration, puis réélection du nouveaux C.A. qui sont les mêmes. Avec les nouveaux statuts la nouvelle dénomination porte le nom dorénavant (U.N.C.de Bagger Morvan).qui rassemble toutes les générations.

Election du bureau.
Le C.A. s'est réuni le vingt-sept Août pour élire le bureau à dix heure salle des associations.

- Président : Joseph ETIENNE
- Vice-Présidents : Pierre PICHON et Robert MARTIN
- Trésoriers : André REHAULT et Jean JUHEL, Secrétaires: Claude THEBAULT et Joseph AUBRY
- Assésseurs : Bernard BANCHE, Jean-Paul BOURDAIS, François BRINDEJONC et Bernard LEPORT.



Manifestations et cérémonies.
Le 8 mai a été marqué par l'absence du public une nouvelle fois, un nombre de participants était imposé par la préfecture. Ce jour deux décorations ont été remises par le président U.N.C. à Yvon RIOT (la croix du combattant et la médaille de reconnaissance de la nation) Yvon a fait partie de la force multinationale en 1984 au Liban, c'est pour cette raison qu'il a droit à la carte de combattant.

11 novembre 2021 :
A la parution du bulletin la cérémonie sera passée. La municipalité a décidé de fêter le centenaire du monument aux Morts, en effet il a été inauguré le 16 octobre 1921. Avant de se rendre au cimetière au carré Militaire, le président U.N.C. a remis à Robert MARTIN (l'insigne de porte-drapeau).

Rendez-vous salle du grand verger au vin d'honneur offert par la municipalité une exposition sur la création du Monument était présentée au public. Deux médailles du mérite U.N.C. ont été remises par le président Joseph ETIENNE, le mérite argent à Claude THEBAULT et le mérite bronze à André REHAULT. Les diplômes ont été remis par Monsieur le Maire Olivier BOURDAIS

Félicitations à tous, un repas à l'hôtel de Bretagne a terminé la journée.s.

Nécrologie : Le 15 mars 2021 nous a quitté Alphonse TEMPIER il a fait partie du C.A. plusieurs années, nous renouvelons à nouveau à son épouse et ses enfants nos sincères condoléances.

Le bureau se joint à moi en vous souhaitant de bonnes fêtes et une bonne santé.

Le Président, Joseph Etienne

Manifestations 2022
Le samedi 29 Janvier assemblée générale salle des loisirs
Dimanche 8 mai cérémonie de la victoire 1945
Vendredi 11 Novembre armistice 1918 et pour tous les morts pour la France

Le Club de l'Amitié

Le club de l'amitié qui compte **164 adhérents a repris ses activités après 18 mois d'interdiction suite à la pandémie due au Covid.**

Les activités extérieures ont pu reprendre dès le printemps avec quelques marcheurs un jeudi par mois et les boulistes se sont retrouvés chaque jeudi, ils ont nettoyé les deux terrains pour pouvoir jouer dans de bonnes conditions.

Pour les activités intérieures, ce n'est que le **15 Juillet** que nous avons pu nous retrouver lors de notre pique-nique. Nous étions 90 personnes dans la salle du grand verger où chacun était heureux de se retrouver. Depuis cette date, les réunions mensuelles ont repris dans la salle des loisirs.

Le voyage en Auvergne qui devait avoir lieu en 2020 a pu se faire en juin 2021. Quelques personnes du club de Baguer-Morvan y ont participé et beaucoup de joie de pouvoir profiter de cette semaine ensoleillée et dans la bonne humeur.

Le 21 Octobre, nous avons eu notre repas de fin d'année en partie offert par le club. 75 personnes sont venues au restaurant, elles ont apprécié ce moment de convivialité et de retrouvailles. Très bonne ambiance, merci au restaurateur et à son personnel. 54 autres personnes ont choisi de prendre le repas à emporter qui leur a été livré sur le parking de la salle du grand verger.



Le 23 Novembre, nous reprenons les concours de belote dans la salle des loisirs avec les consignes sanitaires en vigueur (le pass sanitaire sera obligatoire). Nous espérons que ceux-ci vont pouvoir reprendre normalement.

Le 16 Décembre nous offrirons la bûche de Noël et nous encaisserons la cotisation pour l'année 2022 qui reste fixée à 15 Euros.

Le 13 Janvier 2022, ce sera la galette des rois et notre assemblée générale

où nous présenterons les comptes de 2020 et de 2021, il y aura l'élection du tiers sortant, nous serions heureux d'accueillir de nouveaux membres.

Merci à la municipalité pour la subvention qui nous est accordée chaque année.

Joyeux Noël et Bonne Année 2022.

Le Président,
Jean-Paul Bourdais

« Un pied devant l'autre »



Notre association est toujours motivée pour récolter des fonds pour les reverser à l'ICM à l'hôpital Salpêtrière à PARIS,

Cette année notre manifestation aura lieu le samedi 27 et dimanche 28 novembre 2021, ce week-end mobilise beaucoup de personnes qui sont sensibles pour vaincre cette maladie, Mais cette année je voudrais avoir aussi une pensée pour les aidants qui ont mis entre parenthèse le fil de leur vie. Cet aidant est peut-être votre ami qui a besoin d'aide, toutefois, vous n'êtes pas responsable de sa

façon de réagir à cette épreuve, ni sa capacité à s'en sortir, le temps des obsèques il est très entouré et très occupé, c'est un peu plus tard que votre ami va vraiment se retrouver seul, personne ne peut prendre sur ses épaules toute la souffrance qu'il va ressentir, sa reconstruction est difficile, leur humeur est difficile aussi, vous pouvez tout simplement l'assurer de votre présence bienveillante, parfois il préférera être seul ne lui en voulez pas il se reconstruit...

Le Bureau

Notre-Dame des Landes



Le 29 août 2021, c'est par une belle journée ensoleillée que le pèlerinage annuel a rassemblé plus de 350 personnes le matin et une centaine l'après-midi venues comme d'habitude de tous les environs. Nous avons également accueilli un groupe d'allemands. La messe du matin ainsi que la prière mariale de l'après-midi ont été célébrées par le père Thierry



Simon, curé de la paroisse Saint-Samson de Dol accompagné de Xavier Romé, diacre.

Merci à tous les jeunes gens qui ont porté croix et bannières, aux nombreux enfants qui ont participé à l'offrande, aux personnes participant au bon déroulement de la journée.

Le pot de l'amitié a été particulièrement

apprécié, permettant d'échanger quelques mots après l'interdiction de l'an dernier.

Le pique-nique rassembla pèlerins et membres de l'association et se termina par un café offert par des voisins que nous remercions.

Notre association compte un nouveau membre en la personne de **Philippe Durand qui remplace Monsieur Joseph Durand décédé en 2020.**

Merci monsieur le maire de sa présence, le conseil municipal pour son aide financière et le prêt de la génératrice. Merci à la famille Quémerais, propriétaire des lieux et aux locataires des prairies pour les parkings. Merci également à ceux qui fleurissent le site pour le pèlerinage et tout au long de l'année. Nous remercions aussi les personnes prêtant stands et matériels ainsi que tous les bénévoles qui permettent de vivre cette jolie journée.

Rendez-vous le 28 août 2022 pour notre prochain pèlerinage.

Joyeux Noël et bonne année.

**L'association
Notre-Dame des Landes**

Arts et Cultures

2021 se termine, la situation sanitaire s'est éclaircie ! Arts et Cultures a repris ses activités avec l'enthousiasme et la créativité de ses adhérents.

Cette année voit l'ouverture de trois nouveaux ateliers :

Initiation à l'informatique avec 8 nouveaux adhérents et la collaboration active de la municipalité et de son personnel.

Danse en ligne (genre Madison !) avec deux animatrices à la salle des loisirs, avec une petite trentaine d'adhérents.

Sous l'égide de l'association un groupe de musiciens répètent en vue de constituer une formation et de se produire dans l'avenir à Baguer-Morvan, ceci chaque dimanche après-midi à la salle des associations.

Les ateliers désormais traditionnels de cuisine et de travaux d'aiguilles ont



repris selon leurs calendriers habituels avec respectivement une dizaine et une vingtaine d'adhérents.

Arts et Cultures accueille donc environ 70 adhérents dans ses divers ateliers. Quant aux productions théâtrales, deux manifestations sont d'ores et déjà programmées les **8-9 janvier 2022** et le **2 avril**, dont la publicité sera

faite en temps voulu !

Nous remercions Mr le Maire et la municipalité pour la subvention qui nous est allouée chaque année.

Arts et Cultures vous adresse à tous ses meilleurs vœux pour l'année 2022 !

*La Présidente,
Lydia MILHAU*

La Mission Locale :

Pour qui ? Pour quoi ?

Vous avez **entre 16 et 25 ans** (inclus) et êtes sorti du système scolaire

Quel que soit votre niveau scolaire, diplômé ou pas

Des questions ? Besoins de conseils ? d'appui, de coups de pouce ? concernant : Votre avenir professionnel, la formation, l'emploi, l'apprentissage, ...

Quels métiers recrutent ? où trouver des offres ?

Besoin de se former ? comment se préparer à un entretien d'embauche ?

Votre vie quotidienne (mobilité, logement, culture, citoyenneté, santé, ...) :

Comment passer son permis ? trouver un scooter ?

Où m'adresser pour trouver un logement ? me soigner ?

Voyager ? partir à l'étranger ?

Comment financer et être aidé financièrement dans ses projets ?

La Mission Locale est là pour y répondre :

Des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller

La Garantie Jeunes : un accompagnement renforcé avec des temps en collectif et une allocation mensuelle (497€ sous condition)

Un espace pour refaire son CV, consulter des offres

Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages ...

Des stages en entreprises et négociations d'emploi avec suivi en emploi...

Nous rencontrer :

A Saint Malo, 35 avenue des comptoirs (quartier de la Madeleine) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (sauf vendredi) et de 13h30 à 17h

Sur un point de permanence proche de chez vous :

Dol de

Bretagne (Espace Social) : le mercredi & 2ème et 4ème jeudis du mois

Pleine-Fougères (Maison France Services) : le jeudi matin

Roz-sur-Couesnon (Pole Social) : 1 jeudi après-midi sur deux

+ d'infos, 1 RDV ? 02.99.82.86.00 ou 24/24 sur www.mlstmalo.bzh et rejoignez notre page Facebook, Instagram et YouTube.



MISSION LOCALE
Pays de Saint-Malo



En savoir plus...

sur le SB CDol et ses actions

Depuis 2019, le **Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (SB CDol)** exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) correspondant à la conduite d'actions de gestion, d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Son périmètre, identique à celui du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne, s'étend sur une superficie de 451 km² et rassemble 39 communes et 3 intercommunalités (Communauté de communes Pays de Dol - Baie du Mont St-Michel ; Saint-Malo Agglomération ; Communauté de communes Bretagne Romantique).

Ce territoire qui concerne environ **700 km de cours d'eau et canaux**, est drainé par plusieurs petits cours d'eau côtiers qui prennent d'abord leur source sur les plateaux granitiques (Combourg, massif de St-Broladre) avant de traverser le secteur du Marais de Dol, puis de se jeter dans le même milieu récepteur : la Baie du Mont Saint-Michel.

Le SB CDol a élaboré un programme d'action sur les milieux aquatiques de ses bassins versants dans le cadre d'un Contrat Territorial proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme a été validé le 14 juin 2019 et comporte **39 sites d'actions prioritaires sur 6 ans (2019 - 2024)**. Il a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Les actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve) ;
- La restauration des milieux aquatiques (pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives, aménagement de cours d'eau...),

Ces actions permettent également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (pêche à pied, baignade, etc) ou professionnelles (conchyliculture, etc) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...

Les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne



Pays de Dol
Baie du Mont St-Michel

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Accueil Loisirs

L'accueil de loisirs de Bagger Morvan est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes, gérée par la Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint Michel et fonctionnant pendant les vacances scolaires. La communauté de communes propose sur le territoire d'autres accueils de loisirs comme l'ACM de Dol de Bretagne, de Pleine-Fougères ou encore celui de Cherruex.

En fonction de l'équipe d'animation et des thèmes retenus, les enfants peuvent profiter de différentes activités : activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de



détente et de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques etc...

Cette année, malgré le Covid-19, l'accueil de loisirs a permis à 121 enfants de Bagger Morvan et des environs de se divertir, s'amuser, profiter, se détendre... De nombreuses sorties ont été organisées : comme le Trampoline Park de La Mézière, Royal Kids à Montgermont, le centre équestre de Plerguer, le Zoo de Tregomeur, la plage de Dinard, le parc Festyland de Carpiquet ou encore la piscine Dolibulle à Dol de Bretagne.

Nous vous attendons dès les

vacances d'Hiver 2022 pour accueillir les familles et les enfants qui souhaitent bénéficier de ce service récréatif et éducatif qu'est l'Accueil Loisirs à Bagger Morvan.

Adresse : 11 bis, rue du Général de Gaulle, 35120 Bagger Morvan

Ouverture : Vacances d'Automne, d'Hiver, de Pâques, d'été (fermeture 2 semaines en août)

Horaires de fonctionnement : 7h30-18h30

Mail : acmbm@ccdol-baiemsm.bzh

Téléphone : 09 72 97 20 69

Les mesures de biosécurité à appliquer dans les basses cours

À DESTINATION DES DÉTENTEURS DE VOLAILLES OU AUTRES OISEAUX CAPTIFS DESTINÉS UNIQUEMENT À UNE UTILISATION PERSONNELLE, NON COMMERCIALE

- Exercer une **surveillance quotidienne** de vos oiseaux.
- Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de la basse cour **ne doit entrer en contact direct** ou avoir accès à des volailles d'un élevage professionnel.
- **Limiter l'accès de la basse cour** (l'endroit où vous détenez vos oiseaux) aux personnes indispensables à son entretien.
- **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages** ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles.
- **Protéger et entreposer la litière neuve** à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres.
- **Ne jamais utiliser d'eaux de surface** : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.
- Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une **période de stockage de 2 mois**. Au-delà de cette période, l'épandage est possible.
- **Réaliser un nettoyage régulier** des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse cour.

RECOMMANDATIONS POUR L'ÉLEVEUR

- Portez des bottes, une blouse dédiée et éventuellement des gants pour soigner vos oiseaux.
- Lorsque vous quittez votre basse cour, laissez vos équipements (bottes, blouse, gants...) dédiés à l'entrée de cette dernière.
- Dans tous les cas, lavez régulièrement vos bottes, blouses et gants à l'eau chaude et au détergent ou désinfectez-les. Aucune souillure ne doit persister. Lavez aussi régulièrement le matériel d'élevage (fourches, mangeoires...).
- Lavez soigneusement vos mains à l'eau chaude et au savon après avoir été en contact avec des oiseaux.
- Ne pas vous rendre dans d'autres élevages sans précautions particulières.

**SI UNE MORTALITÉ ANORMALE EST CONSTATÉE :
CONSERVER LES CADAVRES EN LES ISOLANT ET EN LES PROTÉGEANT
ET CONTACTEZ VOTRE VÉTÉRINAIRE OU LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
EN CHARGE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS.**

Dossier SPANC

Le règlement de service du SPANC évolue

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est un service public géré par la Communauté de communes. Il a pour missions de conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place et le suivi de leur installation d'assainissement non collectif et de contrôler ces installations. La Communauté de communes a délégué le contrôle des installations à Véolia pour l'ensemble des communes du territoire.

Chaque propriétaire est responsable du bon fonctionnement de son installation et chaque utilisateur, occupant des lieux, est tenu d'entretenir ce dispositif. Chacun à son niveau est donc responsable de la qualité des eaux de surface qui s'écoulent vers la Baie.

En 2020, la baie du Mont Saint Michel a connu des contaminations bactériologiques dans les zones conchylicoles et de pêche à pied. L'Inter-SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a donc mené une étude sur les profils de vulnérabilité conchylicole dont les résultats ont débouché sur un programme d'actions ambitieux

En matière d'assainissement non collectif, les objectifs du plan d'actions sont les suivants :

Acter la zone à enjeux sanitaires conchylicole (ZESc) en tant que zonage réglementaire

Viser la réhabilitation de 100 % des installations d'ANC présentant un risque à enjeux sanitaire ou environnemental

Inciter les particuliers à respecter la fréquence de vidange adaptée à leur système de traitement

Mettre en place une traçabilité des matières de vidanges en s'assurant de l'intervention d'un vidangeur agréé

Améliorer la connaissance du patrimoine des installations d'ANC en contrôlant et en diagnostiquant 100 % du parc

Adapter le règlement de service à la thématique microbiologique en

s'assurant de l'application des pénalités financières inscrites en cas de non-conformité de l'ANC et en augmentant la fréquence de contrôle périodique en l'adaptant notamment au zonage réglementaire de la ZESc.

Dans ce contexte d'enjeux sanitaire et environnementale, le Conseil Communautaire a décidé de modifier le règlement de service, afin de prendre en compte les nouvelles orientations liées à la zone à enjeux sanitaires conchylicole (ZESc), mais aussi afin de s'assurer d'un meilleur taux de réhabilitation des installations non conformes et d'instaurer une traçabilité des matières de vidanges.

Les modifications suivantes ont ainsi été intégrées au règlement de service :

Intégration de la zone à enjeux sanitaires conchylicole (ZESc)

Doublement de la périodicité du contrôle de bon fonctionnement au sein de cette ZESc

En vue de faire respecter ces mesures, des pénalités ont été instaurées pour refus de mise en conformité de son installation selon les délais exigés pour la réalisation des travaux, pour non présentation d'un bordereau de vidange par un vidangeur agréé ou pour absence de vidange avec un niveau de boue

supérieur au maximum prévu par le règlement de service.

Pour plus de détails, le règlement de service et la carte de la zone à enjeux sanitaires conchylicoles (ZESc) sont consultables sur le site internet de la Communauté de Communes.

Une aide à la réhabilitation possible pour certaines installations

Un programme d'aide à la réhabilitation des installations non conformes est actuellement porté par la Communauté de Communes et financé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Toutefois toutes les installations ne sont pas éligibles à cette aide. Les critères suivants sont à respecter :

Installations contrôlées non conformes par le SPANC sur la base de la réglementation nationale et présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement,

Installations présentes dans la zone à enjeux sanitaires conchylicole (ZESc)

Installations réalisées avant le 9 octobre 2009,

Installations liées à un immeuble d'habitation acheté avant le 1er janvier 2011.

Tri sélectif

Redevance Incitative pour les déchets.

Mise en place sur tout le territoire de la communauté de communes en 2024

Pourquoi une redevance incitative ?

Dans le cadre de sa compétence collecte et gestion des déchets, et afin de respecter la législation, la Communauté de communes a décidé de modifier le service de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif à partir de 2023, et d'assurer le financement de ce service par la mise en place de la redevance incitative à partir de 2024 pour l'ensemble des usagers du service, ceci dans le but de réduire la production de déchets ménagers.

Quel est l'enjeu ?

- Répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique pour une croissance verte de 2015
- Encourager à mieux trier les déchets
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

Quelle est la définition de la redevance incitative ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets. Cette redevance n'est pas un nouvel impôt, mais vient remplacer l'actuelle redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La redevance incitative sera plus juste que les taxes actuelles puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers. La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle de notre communauté de communes.

Quand et comment la redevance incitative sera déployée ?

- 2022 : Enquête au niveau de tous les usagers de notre communauté de communes pour sensibiliser et répondre aux futurs besoins.
- 2023 : Mise en place du dispositif de la redevance incitative physiquement sur le territoire.
- 2024 : Dispositif déployé en totalité.

Une enquête à destination des usagers

Lors du Conseil communautaire du 17 juin 2021, l'assemblée délibérante a voté l'harmonisation du mode de financement du service par la mise en place d'une Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères au 1er janvier 2024, accompagnée d'une incitation à diminuer la production d'ordures ménagères et d'un encouragement aux gestes de tri.

Afin d'échanger avec vous sur les changements à venir, des ambassadeurs viendront à votre rencontre.

A votre domicile ou lors de permanences, ils présenteront en détail le projet engagé par la Communauté de communes, et collecteront auprès de vous les informations nécessaires à l'évolution du service.

Ces ambassadeurs seront un relais important pour vous informer et répondre à toutes vos questions. N'hésitez pas à les solliciter !

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER

- POTS ET BOCAUX EN VERRE
- BOUTEILLES EN VERRE
- TOUS LES PAPIERS
- BRIQUES ET EMBALLAGES EN CARTON
- EMBALLAGES EN METAL
- BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE
- TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

À TRIER

À DÉPOSER DANS VOTRE COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU COLLECTIF

- EPLUCHURES, MARC DE CAFE, COQUILLES D'OEUF
- MOUCHOIRS, ESSUIS-TOUT

À JETER

OU À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE. UN DOUTE ? CONTACTEZ VOTRE COLLECTIVITÉ.

- VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE
- OBJETS
- ORDURES MÈNAGÈRES

Votre collectivité s'engage avec Citeo pour le tri et le recyclage.

Un doute, une question sur le tri ?

0 805 691 343

Service & appel gratuits

#SUIVEZMOI
SUR COMPTESRESEAU.FR

CITEO



QUELQUES ASTUCES

- Ne pas laver, juste vider,
- Ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.



TEST FUITES



Une fuite peut être facilement détectée
Il suffit de relever son compteur le soir avant de se coucher et de le refaire au matin.

1^{ère} ETAPE : Je relève mon compteur le soir.

2^{ème} ETAPE : Pendant la nuit : je ne tire pas la chasse d'eau, je n'ouvre aucun robinet, je n'utilise aucun appareil ménager.

3^{ème} ETAPE : Je relève mon compteur le matin.



m ³					litres			
								Le soir
								Le matin

4^{ème} ETAPE : Si vous constatez une différence > à 2 l, un contrôle est à effectuer.

Quelques exemples de fuites qui peuvent être vérifiées par vos soins :



Fuites WC
Soupape chauffe eau
Défauts plomberie ou installation (joints, raccords..)



FUITES plus importantes : prendre contact avec votre plombier

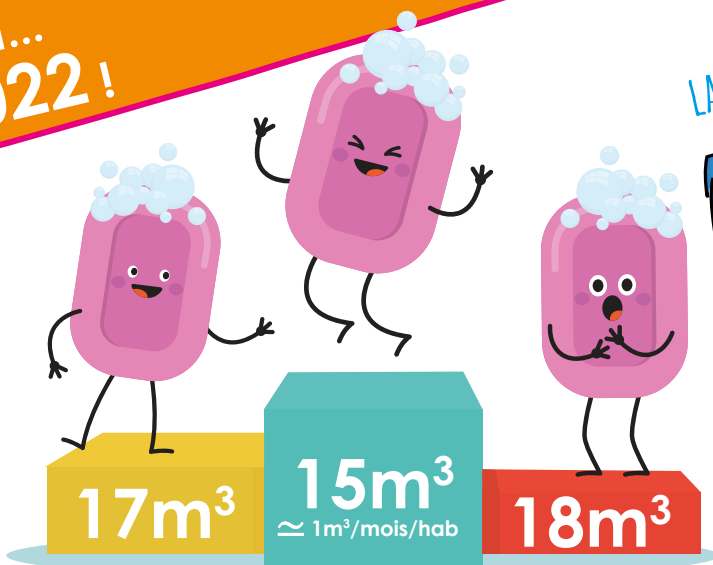
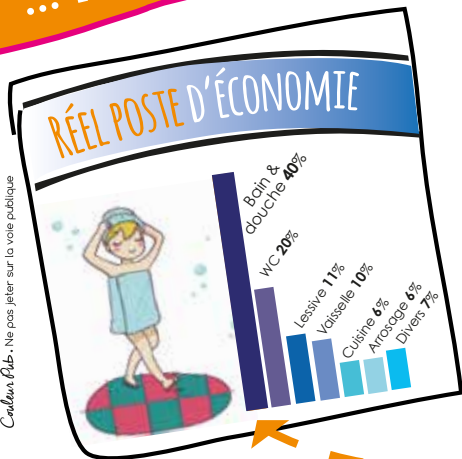
RAPPEL SUR LES PERTES EN EAU :

				
Goutte à goutte Gaspillage 35m ³ /an	Mince filet d'eau Gaspillage 140m ³ /an	Filet d'eau Gaspillage 550m ³ /an	Fuite wc Gaspillage 220m ³ /an	Écoulement continu Gaspillage jusqu'à 550m ³ /an

FUITE D'EAU = FACTURE ELEVEE

...15m³/an/hab en 2022!
votre nouveau défi...

Communauté de Communes - Ne pas jeter sur la voie publique



LA DOUCHE À PETIT DÉBIT



Comment ?

Des sabliers sont à votre disposition en Mairie & aux EAUX DE BEAUFORT - 32 rue de la rouelle à Dol de Bretagne !



L'interview

du mois Jean-Francis RICHEUX

Président du Syndicat de distribution des EAUX DE BEAUFORT et du Syndicat de production Eau du Pays de Saint-Malo nous répond :



Cette année a été une année de pluie, pourtant en septembre il y a eu un arrêté « alerte sécheresse ». Comment est-ce possible et pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?

Toutes les eaux ruissellent et vont directement à la mer, sans avoir le temps de s'infiltrer dans les sols. Et la météo, elle, est plus extrême : les pluies plus fortes, les sécheresses plus dures et longues. La nappe des ruisseaux et nos sols ne se rechargent plus suffisamment en eau.

Que pouvons-nous faire à notre échelle ?

Nous avons 2 grands objectifs : diminuer notre consommation et favoriser l'infiltration dans le sol. Pour cela, plusieurs petites habitudes peuvent être mises en place :

- Récupérer l'eau de pluie, et la gérer à la parcelle.
- Créer des petits talus de végétation pour retenir l'eau quelques jours après une pluie.
- Limiter le temps sous la douche (4 minutes maximum).
- Abaisser nos débits d'eau en réglant au minimum le réducteur de pression.

Pourquoi nous demander ces efforts ? Si l'on ne fait rien, est-ce que cela changera vraiment quelque chose ? Oui, bien sûr ! Nous consommons de plus en plus pour une quantité d'eau naturelle moindre. Les efforts de chacun ont déjà permis d'éviter une coupure d'eau générale. Néanmoins en janvier 2012 et 2017, nous avons frôlé la catastrophe à 10 jours près... Rappelons-nous que l'eau potable sert à s'hydrater et rester propre.

Pourquoi manquons-nous d'eau l'hiver alors qu'il pleut à cette période ?

Quand nous étions jeunes, il était normal de ne pas avoir de pluie pendant 4 mois, de juin à septembre. Aujourd'hui, la normalité est devenue 9 mois sans pluie, de mai à janvier. A contrario, comme en 2021, les pluies sont plus intenses et l'eau ruisselle au lieu de s'infiltrer. Il nous faut faire avec les nouvelles conditions.

Que faites-vous pour stocker l'eau et trouver des solutions ?

C'est bien là toute la difficulté, nous n'avons que la nappe des ruisseaux et les pluies comme ressources. Eau du Pays de Saint-Malo optimise déjà les prises

d'eau dans les barrages et favorise le développement des zones humides (châteaux d'eau naturels). De leur côté, les EAUX DE BEAUFORT ont atteint 700 000m³ d'eau potable économisée par an en rendant le réseau plus performant. Aujourd'hui, c'est l'effort de chacun qui fera la différence.

700 000m³ d'eau économisée semblent beaucoup, on doit pouvoir tenir longtemps avec ça ?

Non, pas tant que ça. Cela ne représente que 40 jours de consommation. Mais quand on est à 10 jours près, cela fait une vraie différence.

Mais que pouvons-nous faire alors ?

Dans un monde idéal, il faudrait recréer des zones humides, replanter des talus, creuser des espaces d'infiltration, des mares... Ralentir aussi la circulation d'eau dans les fossés et gérer les eaux de pluie sur les jardins (noues...) pour favoriser l'infiltration. Les arbres sont essentiels également. Ils régulent naturellement l'eau, protègent du vent qui assèche et favorisent les pluies locales. Il faut planter plus d'arbres !

Pour conclure, si nous ne voulons pas subir de coupure d'eau générale, tout est entre les mains de chacun ?

Oui bien sûr, nous sommes tous acteurs de notre eau, chacun à son rôle à jouer. Ce sont les petites gouttes d'aujourd'hui qui feront nos ressources de demain !



SYNDICAT DES EAUX DE BEAUFORT - 32 rue de la rouelle à Dol-de-Bretagne - 02 99 40 08 33



GALLO'BUS

LE SERVICE DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Mode d'emploi

- 1 Je consulte les horaires et la destination du Gallo'bus
- 2 Je réserve mon trajet (aller simple ou aller-retour) au plus tard la veille de mon déplacement, du lundi au vendredi de 14h à 16h au 02 99 80 19 91
Par mail : transport@ccdol-baiemsm.bzh
- 3 Une fois la réservation enregistrée, la Communauté de communes me précisera l'heure exacte à laquelle un véhicule passera me chercher, avec une tolérance de 15 minutes pour normotte d'anticiper la trajectoire.
- 4 Et le jour J ? Je me rends au point de rendez-vous et à l'heure convenus et me rends visible depuis la route. Je fais signe au conducteur.
- 5 A bord du véhicule, j'achète un titre de transport : 3€ l'aller, 5€ l'aller-retour.

ANNULATION - Après avoir réservé, j'ai un imprévu : je rappelle pour annuler ma réservation au plus vite.

Aller au marché en toute simplicité



Réservation au 02 99 80 19 91

transport@ccdol-baiemsm.bzh

Au plus tard la veille 14h-16h

LE SAMEDI de 10h à 12h je vais au marché de Dol-de-Bretagne



Arrêt : parking place Toullier

LE MERCREDI de 10h à 12h je vais au marché de Pontorson



Arrêts : rue général Patton (parking derrière la commune) et gare de Pontorson



Meublés de tourisme Déclaration et informations



Les polders-S Bourcier

La Communauté de communes met en place une campagne de déclaration des meublés de tourisme pour préserver l'équité de traitement des hébergements déclarés et soumis au reversement de la taxe de séjour et les hébergements non déclarés.

Cette taxe permet la réalisation d'actions touristiques propres à la Communauté de communes mais également le financement d'actions de promotion et d'ingénierie touristiques mises en place sur le territoire communautaire avec la Société Publique Locale (SPL) « Destination Saint-Malo Baie du Mont St Michel ».

Voici quelques exemples d'actions financées en partie par la taxe de séjour : l'aménagement des circuits vélo promenades, le programme d'animations touristiques, les campagnes de communication (BFMTV, métro parisien, plaquettes,...), les Eductours, les Echappées Baie®, la promotion des circuits de randonnées, l'ouverture et la gestion des Maisons de tourisme, ...

Toutes ces informations se retrouvent sur le site web de la Communauté de communes : <https://www.ccdol-baiemsm.bzh/listes/tourisme/> et sur celui de la SPL : <https://www.saint-malo-tourisme.com/>

Qu'est-ce qu'un meublé de tourisme ?

Les meublés de tourisme sont des appartements, des studios, des maisons, des chambres d'hôtes,.... C'est une location de vacances. Le loueur peut être particulier ou professionnel. Les meublés de tourisme sont donc des locations saisonnières faisant l'objet d'un régime juridique spécifique, leur déclaration est **obligatoire**. Le classement des meublés de tourisme n'est pas obligatoire, contrairement à leur déclaration en mairie.



La déclaration en mairie n'est pas obligatoire si le logement concerné constitue la résidence principale du propriétaire qui doit donc l'occuper plus de huit mois par an.

Comment déclarer un meublé de tourisme en mairie ?

Le propriétaire d'un meublé de tourisme a l'obligation de le déclarer à l'administration. Pour accomplir cette formalité de déclaration, il doit remplir un formulaire CERFA n°14004*04 téléchargeable sur le site internet service-public : https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14004.do

Une fois complété, ce document doit être adressé à la mairie où se situe le logement. Les services municipaux remettront alors le récépissé qui figure en deuxième page du formulaire vierge.

Quels sont les critères de classement d'un meublé de tourisme ?

La classification d'un meublé de tourisme va de 1 à 5 étoiles. Les critères de classement portent notamment sur :

- la surface de l'habitation ;
- son équipement électrique ;
- le mobilier et la literie ;
- le niveau d'équipement des sanitaires et de la salle d'eau ;
- les appareils de cuissons ;
- le parking ;
- l'environnement.



S Bourcier

Comment demander le classement de son meublé de tourisme ?



La procédure de classement repose sur plusieurs étapes :



AdobeStock

Le propriétaire doit tout d'abord faire une demande à l'organisme de contrôle de son choix. La liste de ces organismes figure sur le site internet d'Atout France.

L'organisme choisi effectuera une visite du logement. Dans le mois qui suit celle-ci, un certificat de visite sera remis au propriétaire. Ce document contient notamment un rapport et une grille de contrôle (reprenant les critères mentionnés plus haut) ainsi qu'une proposition de classement.

Le propriétaire peut accepter ou refuser le classement proposé. S'il refuse, il dispose d'un délai de 15 jours à compter du jour de réception du certificat pour contester le classement. En l'absence de réponse dans ce délai, le classement est considéré comme acquis.

TARIFS COMMUNAUX 2022

	TARIFS	
CANTINE	3.10 €	2.70 € à partir du 3ème enfant
GARDERIE	1.80 € le matin	2.10 € le soir
ECOLE PUBLIQUE	7 h 30 – 08 h 50	16 h 40 – 18 h 30



SALLE DE LOISIRS

GRATUIT pour toutes les associations de la commune (sauf chauffage)

	COMMUNE	HORS COMMUNE
CAUTION	150.00 €	200.00 €
WEEK END	210.00 €	350.00 €
Vin d'honneur-réunion	55.00 €	90.00 €
Belote-théâtre-thé dansant	90.00 €	150.00 €
Forfait consommable selon les besoins	50.00 €	80.00 €

Pas de location de vaisselle dans cette salle.



SALLE DU GRAND VERGER

GRATUIT y compris le chauffage pour les 2 Arbres de Noël (CDF et MSTV) et les Classes, GRATUIT sans le chauffage pour le CDF (goûter offert au Club de l'Amitié)

GRATUIT pour chaque école 1 fois par an pour les P'tits Bouts et l'Apel

	COMMUNE	HORS COMMUNE
CAUTION	300.00 €	400.00 €

LOCATION WEEK-END ET JOURS FERIES

Avec cuisine	490.00 €	780.00 €
Journée suppl.	50.00 €	100.00 €

LOCATION SEMAINE HORS MARIAGE DU LUNDI AU JEUDI

Repas	120.00 €	290.00 €
Réunion	70.00 €	180.00 €

Concours de belote du lundi au jeudi	100.00 € chauffage compris	
--------------------------------------	-------------------------------	--

ASSOCIATIONS DE BAGUER MORVAN

1ère location	110.00 €
2ème location	165.00 €
3ème location	220.00 €
Locations suivantes	350.00 €

CHAUFFAGE SELON BESOIN

pour un week end	130.00 €
pour une journée ou une soirée	70.00 €

VAISSELLE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations de Baguer-Morvan	Gratuit	
les 50 couverts	30.00 €	50.00 €

VAISSELLE CASSEE OU EGAREE	COMMUNE	HORS COMMUNE
L'assiette	4.50 €	
L'assiette à pizza	6.00 €	
Tasse, verre, couvert	2.50 €	

Un dispositif permet de couper l'alimentation électrique sur la scène de chaque salle à partir de 3 heures du matin, afin de faire respecter l'arrêt des sonorisations à partir de cette heure.

CONCESSIONS CIMETIERE ET CINERAIRE

Concession simple de 2m²	30 ans 200 €	50 ans 350 €
Columbarium case 4 urnes + plaque de marbre	30 ans 800 €	50 ans 1050 €
Cave urne case 4 urnes + plaque de marbre	30 ans 800 €	50 ans 1050 €
Cave urne nue	30 ans 200 €	50 ans 350 €

Camions galette et pizza place de l'église



Pizza le lundi soir dès 17h30



Galette le mercredi midi

Assistante maternelle

La liste est disponible à la mairie ou sur son site www.baguer-morvan.fr et sur www.assistantsmaternels35.fr.

Les cartes nationales d'identité et passeport

La commune de Baguer-Morvan ne peut plus recevoir les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports (sur décision gouvernementale).

Les démarches se font auprès des mairies dotées de stations biométriques. Les mairies les plus proches sont Dol-de-Bretagne, Combourg et Saint-Malo. Il faut contacter la mairie de vos souhaits afin de fixer un rendez-vous et vous présenter ensuite en ayant rempli une pré-demande en ligne sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr

Recensement militaire

Les jeunes (garçons et filles) sont tenus de se faire recenser en mairie entre la date où ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Le recensement citoyen est en effet une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Vous pouvez vous déplacer en mairie ou faire la démarche par internet. Pour ce faire il suffit de créer son compte en quelques clics sur www.mon.service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne « Recensement citoyen obligatoire » puis de se laisser guider. Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille.

Conciliateur de Justice

Consommateur, commerçant, salarié, voisin, locataire, bailleur... Vous avez un litige ? Pensez au conciliateur de Justice ! C'est totalement gratuit et c'est un préalable obligatoire pour les litiges de moins de 5 000 €.

Permanence à la mairie de Dol-de-Bretagne les 2ème et 3ème jeudis du mois de 09 h à 12 h. 02 99 48 00 17

Divagation de chiens ou chats

Nous vous rappelons que les chiens ou chats en divagation seront ramassés par la fourrière animale « Chenil Service ». Les propriétaires des animaux devront s'acquitter d'un forfait fourrière de 94 € pour récupérer leur animal, et de 164.50 € si l'animal n'est ni tatoué, ni pucé.

Cartouches d'encre imprimante et photocopieur usagés et piles

La Mairie récupère les cartouches d'encre d'imprimante et de photocopieur. Vous pouvez également venir déposer vos piles usagées.

Objets trouvés

Nous récupérerons régulièrement en mairie, les objets retrouvés sur la commune (bijoux, clés, vêtements, lunettes, gants...)

N'hésitez pas à venir nous consulter.



BAGUER MORVAN
Classes 1 Année 2021

MAGALY TUGAUT-COMBOURG